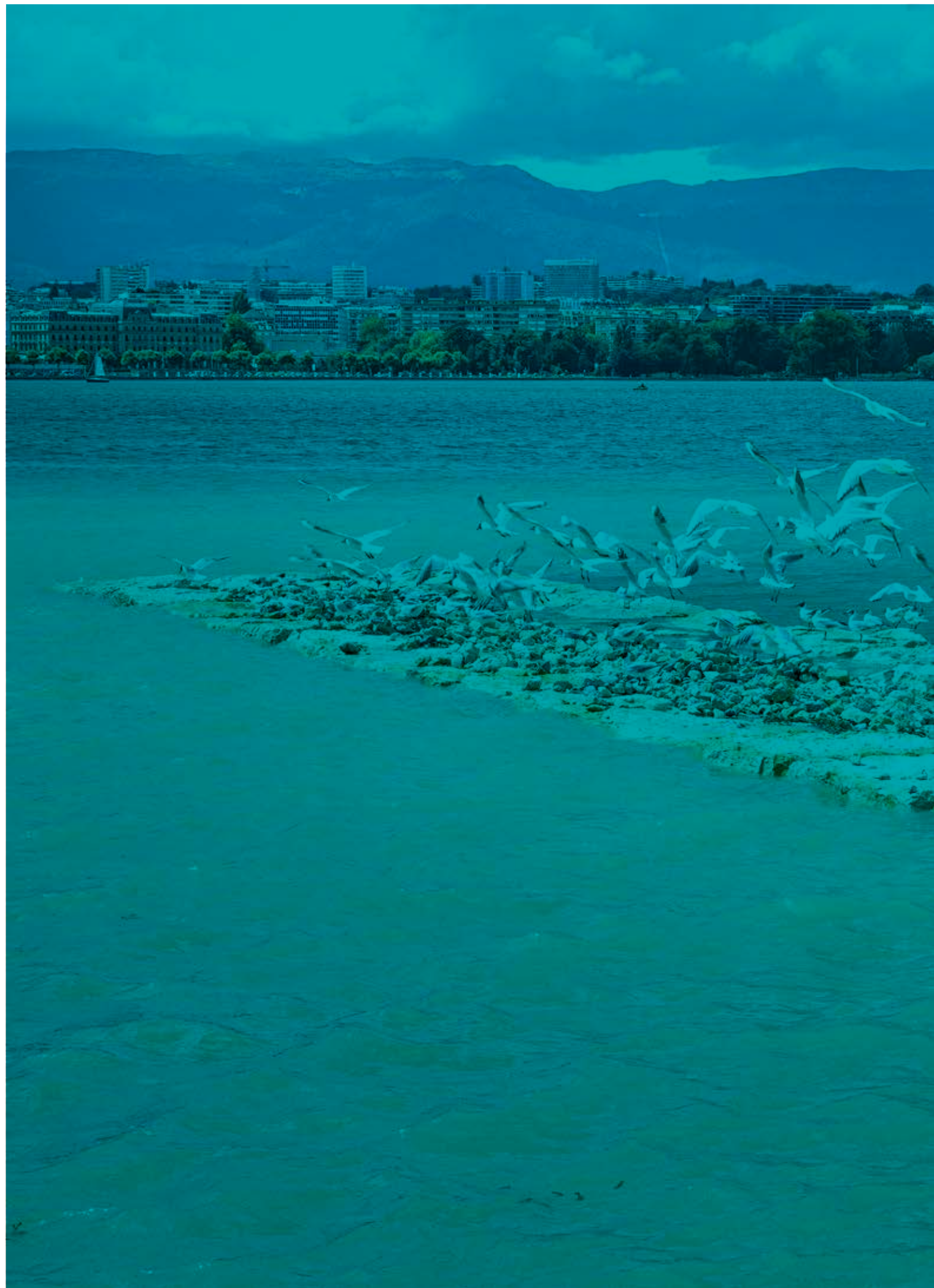




Le Lac, la Rade, la Plage Entre partage et arbitrages



© SERGE FRIEHAUF

NEWS FAI

- 4 Éditorial
- 6 Fondations et commissions cantonales et FAI
- 7 Autorisations de construire
- 8 Un projet pour la pénétrante de verdure du Rhône

10 DOSSIER Le Lac, la Rade, la Plage

- 12 **Historique**
Tourner le dos au lac, puis se jeter dedans
- 15 **Études**
Entre portage politique et outils de planification
- 22 **Visions**
Du concours d'idées à l'image directrice
- 24 **Usages**
La lutte des places
- 27 **Conclusion**
La Plage comme laboratoire

CONCOURS

- 28 Groupe scolaire des Vernets

ZOOM SUR

- 30 Le foncier liquide

ASSOCIATIONS

- 32 FAS
Hommage à François Maurice
- 34 AGG
Nouvelles technologies
- 35 AGI
Bilan 2018
Quel prix pour quelle prestation ?

ÉVÈNEMENTS

- 36 Exposition MA
- 36 Journée du cimetière 2019

LIVRES

- 37 Genève il y a 3'000 ans

À VENIR

- 38 Interface n° 30



8
Projet pour la pénétrante de verdure du Rhône



10-27
Dossier



30
Le foncier liquide



37
Genève il y a 3'000 ans



En couverture

La Traversée, juillet 2018. Course en eau vive reliant Genève-Plage aux Bains des Pâquis. © AUBP

Pour bien démarrer l'année, notre Fédération – en collaboration avec la Commission des concours et des appels d'offres (CCAO) – a organisé le 17 janvier dernier une présentation à l'auditorium de la FER Genève sur le thème «Recommandations cantonales à l'attention des autorités adjudicatrices assujetties au droit des marchés publics». De quoi s'agit-il exactement ?

Marchés publics

Un grand pas en faveur de la qualité



Nadine Couderq, présidente de la FAI

La FAI compte un représentant au sein de la CCMP (Commission consultative des marchés publics), présidée par M. Serge Dal Busco, Conseiller d'État. Ce représentant est Daniel Starrenberger, ancien président de la FAI et actuel président de la CCAO, qui nous adresse ces quelques mots :

«Les principaux objectifs de notre travail au sein de la CCMP consistent à diffuser et faire appliquer par l'ensemble des autorités adjudicatrices et tous les membres de la FAI (en tant qu'organismes, participants à des jurys ou à des groupes d'évaluation) les bonnes pratiques en matière de marchés publics. En effet, force a été de constater ces derniers temps une détérioration de l'organisation des procédures, l'adjudication d'offres anormalement basses,

la prolifération de nouveaux bureaux organisateurs de procédures et une augmentation du travail en sous-traitance à l'étranger.

Ces constats, confirmés par les nombreuses procédures qualifiées comme négatives par la CCAO, nous ont incité à faire en sorte de, notamment, recentrer les conditions cadres de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et de valoriser principalement la qualité, les compétences et les références des prestations proposées, en se gardant bien de se focaliser, comme c'est trop souvent le cas, uniquement sur les aspects financiers.

Notre travail a conduit à l'élaboration de Recommandations cantonales mises en ligne sur le site de la République et Canton de Genève ainsi qu'à une modification du Règlement sur la passation des marchés publics (RMP). Ce travail représente un petit pas pour les autorités adjudicatrices et un grand pas pour la CCAO et la reconnaissance de nos professions.»

Les recommandations ont été validées par la CCMP le 25 mai 2018 et sont téléchargeables sur notre site (voir lien ci-contre). Elles demandent, entre autres choses, à ce que le critère du prix soit évalué sur la base de la méthode linéaire en lieu et place de la méthode au carré, et que lui soit appliqué une pondération de 20%. Un critère de formation pondéré à 5% est également recommandé.

Concernant le RMP, les deux modifications effectuées concernent l'article 27. Elles instituent l'obligation, dans le cadre des marchés publics, de publier la pondération des critères d'aptitude et d'adjudication ainsi que de nommer les membres du comité d'évaluation et les éventuels experts. Le RMP est entré en vigueur le 6 février dernier.

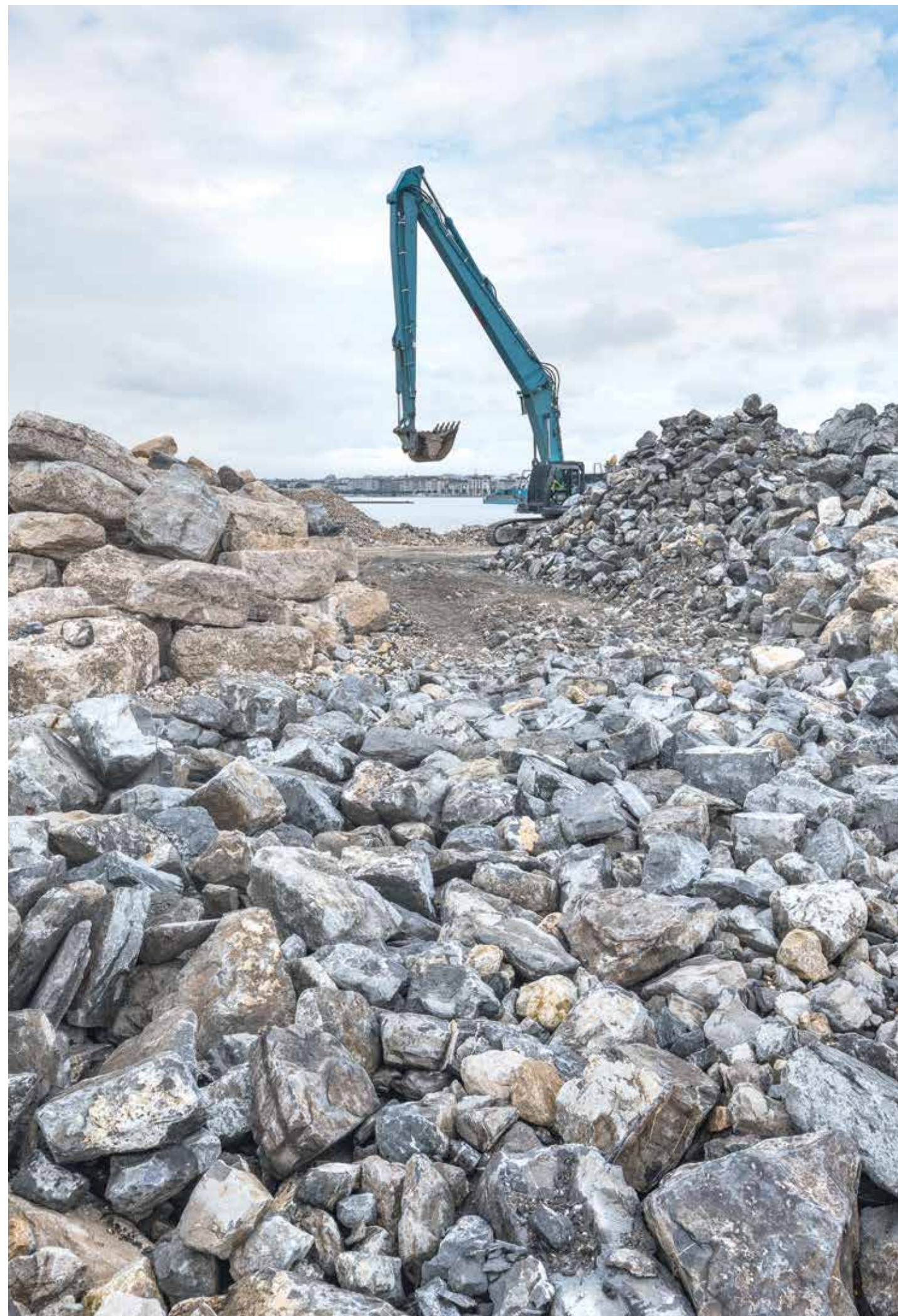
Par conséquent, la FAI demande à toutes celles et ceux qui collaboreront à l'organisation de procédures, participer à des jurys ou à des groupes d'évaluation, à tenir compte, sans plus attendre, de ces recommandations. Inutile de préciser que la CCAO applique d'ores et déjà les recommandations et le RMP pour l'élaboration de ses fiches techniques.

Nous espérons qu'à l'avenir nous ne verrons plus d'adjudications à des tarifs horaires invraisemblables de 65 francs comme cela a pu être le cas par le passé!

Un grand merci à M. Daniel Starrenberger et à la CCMP pour le travail effectué et les résultats obtenus, un grand pas pour la CCAO, un grand pas en faveur de la qualité, un grand pas en faveur du savoir-faire local de nos mandataires. □



Recommandations cantonales
www.fai-ge.ch/CCMP



La Fédération est présente au sein des commissions officielles de la Ville et de l'État de Genève. Les membres représentants de nos associations y siègeront jusqu'en 2023, exception faite de la Commission fédérale d'estimation, pour laquelle le mandat se prolongera jusqu'au 1^{er} janvier 2024.

Commissions officielles

Liste des représentants de la FAI

Commission d'architecture (CA)

Broennimann Tarramo
Robbe Alain
Suppléant
Widmann Marc

Commission d'urbanisme (CU)

Jaccaud Jean-Paul
Suppléant
Besson Adrien

Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS)

De Kalbermatten Romaine
Dubesset Benoit
Suppléant
Omarini Yves

Commission cantonale pour l'aménagement du territoire (CAT)

Bonnet Pierre

Commission consultative sur les marchés publics (CCMP)

Starrenberger Daniel
Zumbino Carlo

Commission consultative sur les questions énergétiques (CCQE)

Martinasso Mélanie

Commission consultative des fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (CCFDEREE)

Munoz Ricardo

Commission fédérale d'estimation

Starrenberger Daniel

Fondations immobilières de droit public (FIDP)

Emma Kammacher
Horsky Jiri

Jean Dutoit
Zanini Luciano

Camille Martin
Reverdin Ariane

Chambre des architectes et des ingénieurs (CHAI)

Brunoni Ugo
Calame Philippe
Pellodi Bastien

Suppléants
Stendardo Carmelo
Spitsas Athanase

Commissions internes

Liste des représentants des associations membres de la FAI

Commission écoles et formation (CEF)

Kreutsky Laurent, président
Amos Lucas
Bezos Patrice
Boymond Dominique
De Giulii Jean-Noël
Horsky Jiri
Niogret Raphaël
Pellodi Bastien
Renevier Philippe
Ruata-Arn Marie-Christophe

Commission promotion et communication (CPC)

Nussbaumer Raphaël, président
Bellwald Antoine
Bichsel Marcio
Couderq Nadine
Heimberg Pierre-Yves
Herbert Frank
Rist Nicolas
Ruata-Arn Marie-Christophe

Commission aménagement du territoire (CAU)

Manzoni Béatrice, présidente
Beusch Christophe
Burri Philippe
Carlier Alain
Correnti Vincent
Couderq Nadine
Dakhel Linda
Delarue Christine
Dunant Samuel
Kobler Christophe
Malnati Luc
Maria Eric
Nemec Michel
Robyr Sandra
Serafin Serge

Commission partenaires professionnels et publics (C3P)

Bastien Pellodi, président
Haller Christian
Serafin Serge
Zumbino Carlo
Bonnet Mireille
Couderq Nadine

Commission concours et appels d'offre (CCA0)*

Starrenberger Daniel, président
Burrus Alexis
De Kalbermatten Romaine
Dubois Cédric
Gandolfi Matteo
Lopez Jean-Michel
Maria Eric
Mas Durbec Vincent
Necker Théodore
Ponzo Francesco
Robbe Alain
Stendardo Carmelo
Tanari Pascal
Zumbino Carlo Antonio

* Commission SIA mandatée et cofinancée par la FAI

Simplifier le dépôt des autorisations de construire et le traitement des dossiers, voilà un sujet qui fait, depuis quelques années déjà, l'objet d'une série de démarches de la part de la FAI. L'atelier organisé entre la FAI, l'Office cantonal de l'eau et l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature s'inscrit dans ce processus et s'est déroulé le 28 février dernier à la FER Genève.

FAI-OCEau-OCAN

La collaboration continue

Nadine Couderq, présidente de la FAI

Depuis quelques années déjà, et pour répondre aux mandataires qui se plaignaient du système existant en matière de dépôt d'autorisation de construire, la FAI collabore avec l'Office des autorisations de construire (OAC) par le biais de groupes de travail et d'ateliers FAI-OAC menés dans le cadre de la dématérialisation des demandes d'autorisations par procédure accélérée (APA).

Ces démarches nous ont permis de nouer un véritable dialogue avec l'État, lequel a pu, à son tour, expliquer le fonctionnement de ses offices, mais aussi exposer les difficultés auxquelles ils sont confrontés. D'un côté des plaintes devant les refus, les demandes de compléments et des délais de traitement des dossiers jugés trop longs. De l'autre, outre la réception de dossiers incomplets ou de mauvaise qualité, une explosion des demandes, avec des équipes qui ne sont pas renforcées pour traiter le surcroît de travail. Un souhait commun : voir la situation s'améliorer. L'État comme la FAI ont immédiatement souligné l'importance de collaborer pour y arriver.

Le travail étant en cours avec l'OAC, la FAI a souhaité le compléter en s'adressant aux services préavisés.

Trouver comment réduire le nombre de demandes de compléments, voilà la clef pour que tous ressortent gagnants de l'exercice. C'est dans ce but que le 28 février dernier, la FAI a organisé un atelier avec l'OCEau et l'OCAN. Un atelier auquel ont participé une cen-



1. Pour l'OCEau, MM. Alain Wyss (directeur du Service de la planification de l'eau), Philippe Mégevand (chef du secteur coordination et préavis), Sébastien Simeon et Georges Clavien (coordinateurs préavis).

2. Pour l'OCAN Mme Héloïse Candolfi (attachée de direction à la coordination des préavis) et MM. Roger Beer (chef du secteur forêts et arbres isolés), Patrick Fouvy (directeur du Service paysage et forêts), Bertrand Von Arx (directeur du Service biodiversité).

taine de membres des Associations membres de la Fédération, ainsi qu'une délégation des deux Offices concernés.

L'OCEau¹ comme l'OCAN² ont exposé la spécificité de leur cahier des charges, puis présenté l'ensemble des pièces indispensables à fournir lors du dépôt d'une autorisation de construire. Les intervenants ont pu de ce fait insister sur les questions essentielles auxquelles les mandataires doivent répondre dans leurs dossiers. Un moment de questions-réponses a ponctué chaque présentation.

Si cet atelier n'était pas le lieu pour exposer des demandes très spécifiques méritant une rencontre *ad personam*, il a permis en revanche de rappeler la possibilité de se rendre aux guichets des deux Offices et la possibilité de prendre rendez-vous pour des pré-consultations. A l'issue de cet atelier, l'OCEau, l'OCAN et la FAI se sont

Des offices et des chiffres

OCEau

Office cantonal de l'eau
3'500 dossiers/an dont 22% avec demande de compléments

OCAN

Office cantonal de l'agriculture et de la nature
2'500 dossiers/an dont 17% avec demande de compléments

entendus sur la nécessité de poursuivre cette collaboration constructive. Nous les remercions vivement pour cela. □

Atelier FAI-OCEV-OCT

Le 15 mai prochain, un nouvel atelier aura lieu avec l'Office cantonal de l'environnement (OCEV) et l'Office cantonal des transports (OCT).

En attendant ce nouveau rendez-vous, tous les liens et informations utiles sont disponibles sur le site de la FAI : www.fai-ge.ch/ateliers

De 1829 à 1930 la création de la rade de Genève a reconfiguré les deux rives lacustres, devenant la nouvelle façade de la ville. Au début des années 1990, le projet *Le Fil du Rhône* (Julien Descombes, architecte et un groupe d'artistes) fédère une série d'interventions sur l'espace public entre le Pont du Mt Blanc et la pointe de la Jonction. A Genève, un tropisme vers l'eau sous tend une partie de son histoire urbaine. On interroge ici la forme qu'il prendra pour le sillon genevois du fleuve, de la ville à la frontière française.

Genève l'hydrotrope Un projet pour la pénétrante de verdure du Rhône ?

Christophe Beusch, architecte et urbaniste, membre de la CAU (Commission aménagement et urbanisme de la FAI).

Les raisons des mutations urbaines sont rarement univoques. La création de la Rade manifeste à la fois une volonté d'assainissement des « berges immondes... »¹, un besoin de desserrer le corset des fortifications en gagnant des terrains sur le lac, et un engouement romantique pour la promenade et la navigation de plaisance.

Orthophotographie délimitant le périmètre de la pénétrante de verdure du Rhône.



Le Fil du Rhône, lui, incarne une attitude de réhabilitation, de réenchantement d'un existant. Par un travail architectural et artistique, on a valorisé des espaces riverains délaissés et rendu les abords du fleuve à la promenade et à la baignade. Au même moment, d'anciennes installations industrielles (le bâtiment de *la Machine*, les *Forces-Motrices*, *l'Usine*) sont restaurées et deviennent des foyers culturels dynamiques de la ville.

De cette brève histoire, on retiendra pour le devenir de la pénétrante de verdure du Rhône la contiguïté des

opérations urbanistiques et l'analogie des phénomènes de retournement urbain: des lieux perçus d'abord comme marginaux, souvent affectés à des activités que l'on souhaite éloigner des quartiers d'habitations (zones industrielles, ancienne décharge cantonale etc.), se révèlent peu à peu sous un nouveau jour. Ainsi on a récemment découvert l'intérêt de lier des lieux de délasserment avec le fleuve – le parc du Moulin à Vernier, ou La Plaine –, et on a revitalisé des biotopes riverains tel le parc naturel des Teppes. Enfin des activités agricoles innovantes se sont renforcées sur la presqu'île de Loëx.

Comme le met en évidence l'étude « Genève, la nuit, stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive » (MSV architectes-urbanistes, Office de l'urbanisme, 2017), des bâtiments désaffectés anciennement liés au fleuve pourront être recyclés pour des activités culturelles. Cette option, répondant à des besoins avérés, opère aussi un rééquilibrage d'activités trop concentrées dans le centre de la ville. La récente décision du Conseil d'État de dédier *Porteus*, vaste bâtiment abandonné de la STEP d'Aire à la culture, est à relever comme un jalon de cette visée. La boucle du Rhône d'Aire dans son ensemble, bientôt reliée à la cité d'Onex par une passerelle, pourrait se profiler comme un prochain lieu de mutation hydrotropique.

Appelé de nos vœux, un projet urbanistique et paysager pour la pénétrante de verdure du Rhône

sera différent de celui de la Rade et du *Fil du Rhône*. Par sa plus grande échelle, celle de l'agglomération plutôt que celle de la ville. Par l'opportunité de consolider l'urbanité de divers quartiers, les cités d'Onex et du Lignon notamment. Par le potentiel de répondre aux besoins contemporains de rapprochement de la nature.

Projet se distinguant aussi par le découpage politique de son aire. A ce titre l'instrument « image directrice », impliquant les communes concernées, serait adéquat. Le Plan directeur cantonal en vigueur (cf. fiche C04) préconise de « préciser la vocation de certaines pénétrantes de verdure, en relation avec le tissu urbain, par l'intermédiaire de projets spécifiques ». La ou les vocations semblent émerger naturellement des quelques transformations récentes évoquées: des espaces ouverts accessibles pour le délasserment, des équipements culturels et sportifs, un rapprochement de l'agriculture et de l'habitat, une place pour l'épanouissement de la nature.

Une vision d'ensemble permettrait cependant de fédérer des projets localisés et de les intégrer dans un maillage de déplacements doux en plein essor. Elle permettrait aussi de renforcer le cadre paysager et de préparer une structure d'espaces publics pour les densifications à venir. Cette vision promet aussi de reconnaître au Rhône genevois son véritable statut de monument naturel. □



Trois scénarios qui se focalisent sur les aspects de la pénétrante de verdure du Rhône.

1. Un regard centré sur le Rhône et ses rives, sa capacité à donner accès à un chapelet de lieux d'intérêt public par le développement de la navigation, et par la valorisation des cheminements de rive. Son potentiel aussi de parc en longueur pour la promenade dans des paysages à la variété fascinante.

2. Un regard étendu aux urbanisations proches du Rhône révélant le potentiel d'intégration urbaine opérable par des passerelles reliant les deux rives: des parcs et des équipements soudain rapprochés de quartiers situés sur la rive opposée, des aires agricoles susceptibles d'accueillir une agriculture de proximité au Lignon et à Vernier.



3. Un regard porté à l'échelle du maillage des déplacements piétons et deux roues. L'axe projeté de la voie verte Versoix-Bernex, sur un tracé presque plan au caractère urbain (par ailleurs un tracé plus proche du fleuve pour la Via Rhôna) croise un nouveau barreau de liaison au caractère paysager centré sur la presqu'île de Loëx.

Textes et illustrations extraits de: *Etude générale sur les pénétrantes de verdure*, Mayor et Beusch architecture et urbanisme, Office de l'urbanisme 2014.

¹ La Genève sur l'eau, MAH 1997.



DOSSIER

Le Lac, la Rade, la Plage Entre partage et arbitrages

Dossier préparé par Marie Sagnières et Marcos Weil (architectes-urbanistes, Urbaplan),
en collaboration avec Marie-Christophe Ruata-Arn

Historique	Tourner le dos au lac, puis se jeter dedans.....	12
Etudes	Entre portage politique et outils de planification.....	15
Visions	Du concours d'idées à l'image directrice.....	22
Usages	La lutte des places.....	24
Conclusion	La Plage comme laboratoire.....	27

«Et dire que l'on pensait qu'elle n'arriverait jamais...»

Lorsque l'annonce du «feu vert pour la plage des Eaux-Vives, baignade en 2013» fut lancé en 2010, les réactions dans les courriers des lecteurs furent enthousiastes, mais résignées: «*Quelle bonne idée!*», «*On peut toujours rêver!*», «*Qui veut parier?*»¹



Avec quelque six ans de retard, la Plage est malgré tout au rendez-vous, de quoi faire un sérieux pied de nez à ce défaitisme typiquement genevois.

Venant compléter l'offre en accès publics au lac pour la baignade, la plage des Eaux-Vives constitue une nouvelle étape renouvelant le rapport de Genève avec «son» lac. Les aléas du projet, tour à tour politiques, techniques et juridiques en ont maintes fois redessiné les contours pour aujourd'hui transformer en profondeur les multiples dimensions de la Rade.

Cette transformation s'inscrit dans un contexte où le Canton a atteint les 500'000 habitants à l'été 2018, et le Grand Genève compte lui près d'un million d'habitants. Le point focal de cette agglomération reste le centre-ville déployé autour du plan d'eau. L'augmentation de la population et la densification urbaine exercent une pression sur ses espaces et équipements publics, en particulier sur les points d'accès au lac.

La Plage vient donc répondre à ce besoin grandissant de contrepoint à la ville dense mais constituera, au vu de la diversité et de l'intensité des usages des espaces publics, un défi en termes de partage et d'arbitrages.

1. «La peur d'y croire ou l'insidieuse culture de la résignation», Marco Rampini, Tribune de Genève, Courrier des lecteurs, 10 décembre 2010.

De la place marchande au lieu de détente, l'urbanité de la rade genevoise témoigne du lien fort entre espace et temporalité et dit beaucoup de notre rapport au Léman au fil du temps.

Si la baignade en eau libre est inscrite dans la culture genevoise depuis des siècles, elle a généré passion et désintérêt au gré des évolutions socioculturelles, polarisant au passage diverses considérations citoyennes et écologiques.

Reste qu'entre envie de nature et droit au lac, les Genevois doivent encore se contenter d'un accès gratuit aux rives jusqu'à dix-neuf fois plus restreint que pour certaines communes du pourtour lémanique. Vivement la Plage!

Historique Tourner le dos au lac, puis se jeter dedans

La Rade par tous les temps

La relation que les Genevois entretiennent avec leur plan d'eau n'a cessé d'évoluer au cours des siècles. Depuis le Moyen-Âge, la ville s'étend par remblais successifs sur le Rhône et le lac, tandis que les constructions tournent le dos au Léman jusqu'au XIX^e siècle, le lac n'ayant de fonctions que portuaire, industrielle ou militaire. Côté hygiène, les Genevois se tassent dans les étuves, ces bains chauds qui servent de salles de bain publiques jusqu'au XVII^e siècle. C'est la peste qui fait mettre la clé sous la porte à ces établissements générant trop de promiscuité. Les hommes reviennent alors vers le lac, et face à ce changement d'habitude, des installations flottantes privées sont construites.

Il faudra attendre 1830 et Guillaume Henri Dufour pour que la Rade se découvre des usages de loisirs avec la construction du quai des Bergues et du Grand Quai (aujourd'hui quai Général-Guisan). La ville tranquillement se retourne. «Le nouveau centre est un plan d'eau né d'une rupture qui semble retourner l'espace comme un gant. Ce centre vide, qui ne peut être occupé par personne, représente donc un espace idéal.»²

Les nouvelles constructions se succèdent pendant la seconde partie du XIX^e siècle: les jetées des Pâquis et des Eaux-Vives forment la Rade telle que nous la connaissons aujourd'hui, et les quais du Mont-Blanc, Gustave-Ador et Wilson sont agrandis et embellis pour l'Exposition nationale de 1896. Ceux-ci sont



© BGE, CENTRE D'ICONGRAPHIE GÉNEVOISE

Aménagement du Jardin anglais vers 1880, avec la perspective du quai Gustave-Ador.



© CHRISTIAN MURAT / MUSÉE DU LÉMAN

progressivement élargis et plantés, anticipant «les atouts que représenterait une telle infrastructure pour l'agrément et le tourisme.»³ De fait, l'avènement de la Première Guerre mondiale sonne le glas des activités marchandes lacustres et la Rade se voit peu à peu consacrée à des usages de détente et de plaisance. Dans cette optique, les quais Gustave-Ador et Wilson sont prolongés devant les parcs de La Grange et Mon Repos, et les Bains des Pâquis érigés en bois en 1868, sont reconstruits en béton en 1932. La même année, Genève-Plage est inaugurée.

Si l'histoire de la Rade est bien connue jusque-là, Marco Rampini, architecte, pilote du groupement de mandataires – Atelier Descombes Rampini & EDMS –, constate que ses différents usages sont très peu documentés après 1950.⁴

De l'eau qui dérange à l'eau que l'on aime

La deuxième moitié du XX^e siècle marque un délaissement des eaux libres suite à la démocratisation de la salle de bain. L'essor de la machine à laver individuelle, ainsi que l'usage de produits lessiviels contenant du phosphate mènent à une dégradation considérable des eaux du lac. Les panneaux «Baignade interdite» se multiplient autour des rives. En parallèle, les communes et les cités nouvelles s'équipent en piscines, permettant de s'adonner à la baignade hors lac.

Le début des années 1970 avec l'amélioration des traitements des eaux grâce aux stations d'épuration et en 1986, l'interdiction des phosphates dans les lessives redonnent peu à peu une salubrité au lac et un nouvel engouement pour la baignade voit le jour. La ferveur autour de cette activité nourrira conjointement une conscience et une réflexion citoyennes à l'égard de l'accès à l'eau et de l'usage des rives qui imprégneront la toute fin du XX^e siècle.

L'entre-deux siècles connaît une mobilisation importante pour la sauvegarde et la transformation des abords du lac dans l'intérêt collectif. La baignade ne constitue plus seulement «un plaisir épicurien simple et gratuit, [elle est aussi] un acte politique de résistance vis-à-vis d'un espace urbain jugé trop normé et normatif, voire un énième avatar de la privatisation et de la marchandisation de l'espace public.»⁵

2. «Le Territoire comme palimpseste et autres essais», La «refondation» de Genève en 1830, André Corboz, Editions de l'Imprimeur, 2001.

3. «La formation de la Rade de Genève», Bénédicte Frommel, La Plage n° 2, août 2018.

4. «Parce qu'il est important de pouvoir se baigner dans l'eau que l'on boit.» Marco Rampini, 2009.

5. «Cultures et idéologies du bain en ville et en eaux libres», Stéphanie Sonnette, Tracés n° 10, mai 2017.

Suite du texte en page 14

Water-polo et baignade aux Bains des Pâquis en 1932.



F.H. JULIEN © BGE, CENTRE D'ICONOGRAPHIE GENEVOISE

La large mobilisation contre le projet de démolition-reconstruction des Bains des Pâquis est éloquent à ce sujet. L'attachement des Genevois, non seulement à l'accès au lac, mais surtout à l'esprit d'un lieu, convoquant un juste équilibre de liberté d'usages, convivialité et espaces dédiés, les a amenés à voter à 72% contre leur démolition en 1988.



De nombreuses motions et initiatives citoyennes visent ainsi à se réapproprier la ville et ses biens communs que sont le lac et ses rives au travers de considérations aussi diverses que la protection de la nature, la place du piéton, l'harmonie des usages ou encore la défense du domaine public. Le projet *Le Fil du Rhône*, initié dans les années 1990 par l'architecte Julien Descombes et visant à tisser de nouveaux liens entre le Rhône et la ville, a largement mobilisé la population, en proposant de nombreux réaménagements afin de « prolonger le système des quais-promenades de la Rade [...] jusqu'à la Pointe de la Jonction. »⁶

C'est ensuite au tour de l'amont des rives genevoises d'être réinterrogées. L'usage croissant des accès à l'eau existants, les baignades « sauvages » et la multiplication d'initiatives citoyennes expriment le besoin clair d'espaces et d'équipements répondant aux attentes d'une population diversifiée et grandissante. Cette demande se justifie d'ailleurs pleinement à la lumière du métrage linéaire et au carré des accès publics au lac dont manquent les Genevois par rapport à leurs voisins.

« Pour que le canton de Genève atteigne les moyennes lémaniques en matière d'offre d'accès gratuit au lac pour la baignade, il conviendrait de créer deux kilomètres linéaires de plage, la quasi-totalité des accès existants nécessitant le paiement d'une entrée. »⁷

Ainsi, la plage des Eaux-Vives en voie d'être inaugurée, soit 400 mètres de grève en extension de Baby-Plage accessible au public, comblera partiellement ce déficit. Elle sera aussi accompagnée d'autres aménagements dont on parle moins, complétant cette nouvelle offre au bénéfice de la baignade :

- une nouvelle plage à Genève-Plage (payante) ;
- des aménagements pour la baignade sur le quai de Coligny (entre Tropical Corner et la Tour Carrée).

En parallèle, des aménagements liés aux activités portuaires participent du grand ballet qui est en voie de transformer à nouveau l'espace lacustre genevois :

- le nouveau port public permettant notamment le désencombrement des quais le long du quartier des Eaux-Vives en relogant les places d'amarrage situées en aval de la jetée du Jet d'eau, les dériveurs et catamarans entreposés sur les quais, et les cabanes des pêcheurs ;
- l'agrandissement du port de la Société nautique de Genève de quatre cents places supplémentaires ;
- l'aménagement à venir d'un port marchand au Vengeron permettant le déplacement des entreprises lacustres et des zones d'entretien des bateaux. □

« Pour que le canton de Genève atteigne les moyennes lémaniques en matière d'offre d'accès gratuit au lac pour la baignade, il conviendrait de créer deux kilomètres linéaires de plage, la quasi-totalité des accès existants nécessitant le paiement d'une entrée. »

L'histoire du projet de la plage, du parc et du port des Eaux-Vives est marquée par des bonds en avant et de fulgurants retours en arrière. Enjeux patrimoniaux, de protection de la nature et enjeux légaux auraient bien pu mettre La Plage à l'eau. La capacité du projet à fédérer malgré des dynamiques souvent conflictuelles, voire opposées, a permis de conjuguer avec intelligence et sensibilité les dimensions de protection de la nature et de demande sociale, dans un contexte à fortes contraintes techniques, patrimoniales et légales.

Études Entre portage politique et outils de planification

Une complexité foncière et d'usage

La situation foncière de la Rade et de la Plage sont inhabituelles, explique Olivier Morand, co-directeur du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité à la Ville de Genève. Le lac est inscrit au domaine public cantonal, les quais sont eux au domaine communal, public ou privé : de quoi rendre l'aménagement des bords du lac bien compliqué.

Dès les années 1990, un projet de réaménagement des quais occupe la Ville de Genève, mais la quantité d'usages et d'usagers impliqués et intriqués, souvent gérés par la capitainerie cantonale (chantier naval, ports), rend l'entreprise trop complexe. Il faudra attendre la Plage et une de ses conséquences, la libération des quais, pour que la Ville puisse à nouveau se pencher sur leur avenir. (*Voir chapitre sur le concours d'idées, p. 22*)



Nouveaux accès à l'eau identifiés autour de la Rade. Image Directrice 2030, État de Genève, Urbaplan 2014.

L'émergence d'une idée

En 2006, l'Atelier Descombes-Rampini avec le bureau d'ingénieurs EDMS sont mandatés par le Service du lac et de la renaturation des cours d'eau de l'État de Genève pour mener une étude de faisabilité sur l'accès à l'eau autour de la Rade. Trois lieux sont identifiés : La Perle du Lac, le quai Wilson et le quai Gustave-Ador, pour l'aménagement de généreux accès à l'eau (env. 500 mètres linéaires d'accès chacun).

Localiser la Plage sur le quai Gustave-Ador permettait d'utiliser une partie des matériaux d'excavation de la gare CEVA des Eaux-Vives (1 mio de m³ non-valorisables) en guise de remblais tout en limitant les distances à parcourir. Un tapis roulant était même envisagé pour amener les terres de la gare jusqu'au lac. La presse se retourne vite contre cette idée : « Le lac n'est pas la poubelle du CEVA » et l'idée est abandonnée.

Robert Cramer, alors Conseiller d'État en charge du Département du territoire est séduit par le projet d'une plage sur le quai Gustave-Ador, suivi par le Conseil d'État qui décide alors d'aménager en priorité le site des Eaux-Vives en poursuivant trois objectifs :

- la création d'un port public pour libérer la Rade de l'ensemble de la batellerie entreposée sur quai et celle amarrée à l'aval de la jetée du jet d'eau ;
- l'extension du port de la Société nautique de Genève ;
- la création d'une plage publique.

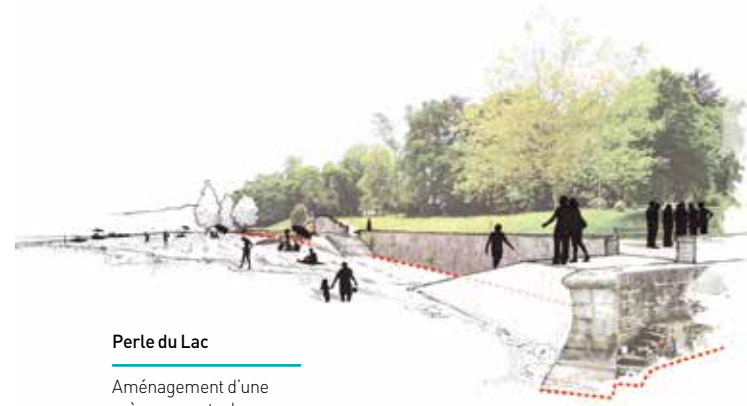
Les remblais de la discorde

La Commission d'urbanisme est enthousiaste, et très vite les journaux racontent la Plage comme une évidence, les Genevois l'adoptent alors même qu'elle n'a jamais figuré sur un document de planification. L'étude du projet « Plage des Eaux-Vives et Port Noir » est menée et un avant-projet voit le jour fin 2008. Portée par le Canton, l'étude est développée en association avec la Ville de Genève.

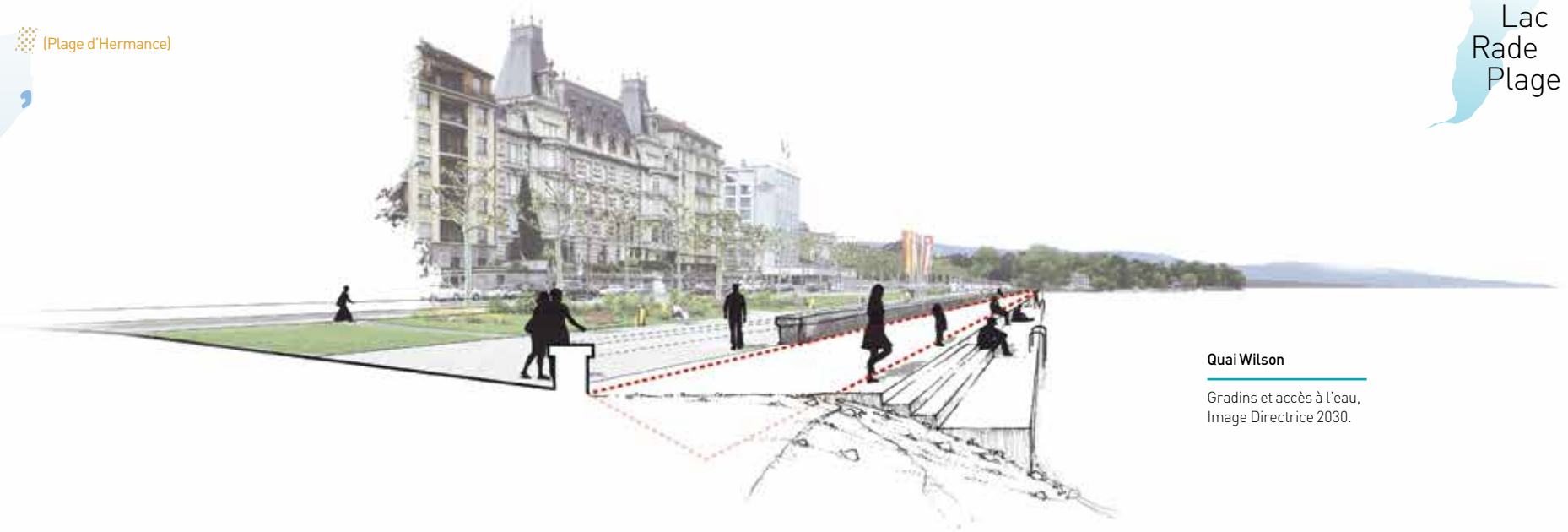
Suite du texte en page 17



Perle du Lac
Aménagement d'une grève en pente douce, Image Directrice 2030.



Quai Gustave-Ador
Libération des quais et pontons sur l'eau, Image Directrice 2030.



Quai Wilson
Gradins et accès à l'eau, Image Directrice 2030.

Si une partie des acteurs des milieux de l'environnement et de la protection du patrimoine ont soutenu le projet dès le départ, d'autres s'y sont farouchement opposés. Ses détracteurs au sein des milieux de la protection du patrimoine condamnaient une atteinte à la ligne de rive, et ceux au sein des milieux de protection de l'environnement décriaient une destruction de milieux naturels, et un risque de précédent.

Pourtant, la Loi fédérale sur les eaux (LEaux) autorise les remblais s'ils sont de nature à améliorer le rivage. Malgré cela, la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) rend un préavis négatif à la demande d'autorisation de construire. Le Canton passe outre et l'autorisation est délivrée en décembre 2010.

Trois recours, dont un du WWF, décriant la quantité de remblais projetée, viennent mettre des bâtons dans les roues du projet en janvier 2011. Deux ans et demi de procédure plus tard, le Tribunal administratif de première instance (TAPI) rend son verdict: le projet de la plage des Eaux-Vives et d'extension du port de la Société nautique de Genève aurait dû faire l'objet d'une planification directrice en amont. Il est à relever que le TAPI ne tranche pas sur la pesée d'un intérêt prépondérant entre usage social de la rive et protection de l'environnement. La Loi fédérale sur les eaux met d'ailleurs en avant l'importance de considérer la diversité des fonctions des rives du lac (hydrauliques, biologiques et sociales).⁸

Reculer pour mieux plonger

En août 2013, le Conseil d'État décide de reprendre les choses depuis le début et initie une étude complémentaire sur les accès au lac, les besoins en batellerie, et la renaturation au regard de critères patrimoniaux, écologiques, géométriques, sociaux, etc. sur les rives cantonales du lac. Une équipe pluridisciplinaire s'y attelle.

Cette prise de recul permet d'identifier d'abord les besoins en termes de baignade, de places d'amarrage pour

les bateaux de plaisance, les opportunités de renaturation et les besoins des entreprises lacustres. Des études techniques poussées sont ensuite menées sur tous les lieux envisagés pour une plage: la Perle du Lac, le quai Wilson, le quai Gustave-Ador (emplacement actuel de la plage des Eaux-Vives) et le quai de Cologny.

Vingt-et-un critères évaluant les qualités sociales, économiques et environnementales sont retenus pour analyser la capacité de ces différents sites à accueillir un accès à l'eau:

- la sécurité (courantologie et qualité de l'eau);
- l'accessibilité;
- les qualités spatiales (ensoleillement, bruit, espace, contraintes naturelles et patrimoniales);
- le maintien des fonctionnalités (circulation, lignes de navigation);
- l'ampleur des remblais (capacité à déroger à la Loi fédérale sur la protection des eaux).

Si le quai de Cologny, la Perle du Lac et le quai Wilson répondent aux critères pour des aménagements d'accès à l'eau, c'est le quai Gustave-Ador qui ressort comme le plus à même d'accueillir une plage d'une telle envergure grâce à la moindre valeur de ses herbiers lacustres et son ensoleillement maximal. La capacité du site à répondre conjointement aux besoins de baignade et de places d'amarrage permettant la libération de la Rade a aussi convaincu le Conseil d'État de lancer ce projet en priorité.

Finalement, le site du quai Gustave-Ador fait l'objet d'une étude morphologique visant à définir la forme générale du projet, sur la base de trois critères principaux:

- l'impact sur les milieux lacustres;
- la qualité de l'eau pour la baignade;
- les enjeux patrimoniaux.

L'étude précise que pour garantir une eau de qualité, il est nécessaire de s'éloigner de la rive et des mesures techniques sont proposées pour réduire les surfaces de remblais et ainsi limiter l'atteinte aux biotopes présents sur la zone.⁹

8. Art. 10(21) - Fonctions écologiques des cours d'eau et des rives: «Les cours d'eau et leurs rives doivent être protégés afin de préserver et de rétablir notamment leurs fonctions hydrauliques, biologiques et sociales.»

9. Ce sous-chapitre est largement issu du «Rapport final de l'étude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements lacustres.» Urbaplan, 15 juillet 2014.

Suite du texte en page 18

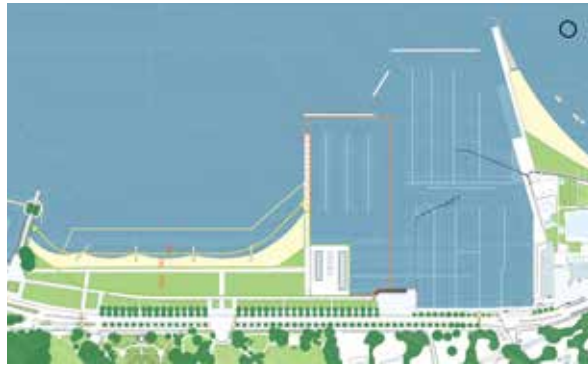
Projet 2010
Autorisation annulée sur recours en 2013 par décision du TAPI

- qualité de l'eau
- respect des conditions patrimoniales
- confort de l'espace de détente
- nature en ville



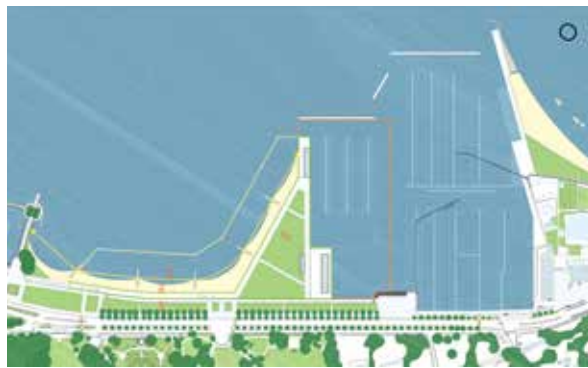
Variante 2-A
Linéaire
2.7 ha
Eviter le plan d'eau arrière

- qualité de l'eau
- respect des conditions patrimoniales
- confort de l'espace de détente
- nature en ville



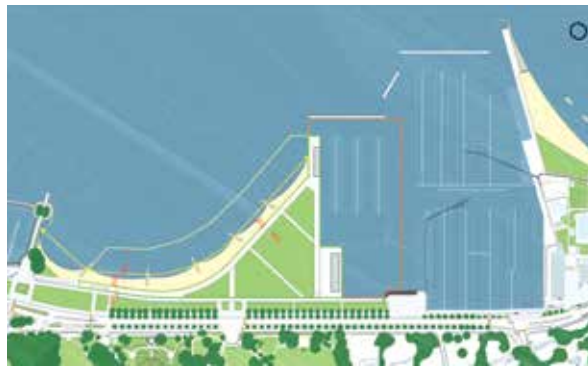
Variante 2-B
Incurvée
2.4 ha
Eviter le plan d'eau arrière

- qualité de l'eau
- respect des conditions patrimoniales
- confort de l'espace de détente
- nature en ville



Variante 2-C
Incurvée optimisée
3.2 ha
Eviter le plan d'eau arrière

- qualité de l'eau
- respect des conditions patrimoniales
- confort de l'espace de détente
- nature en ville



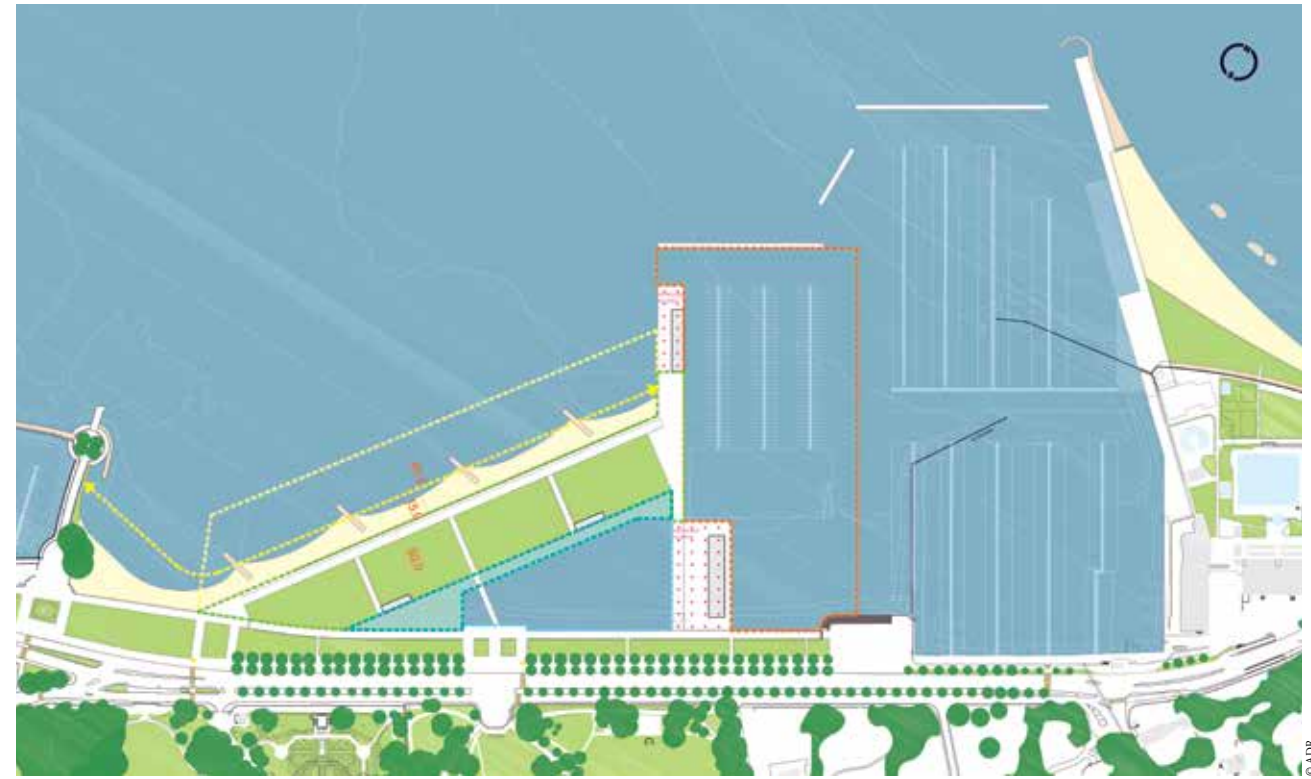
Variante 3-A
Port-plage
2.7 ha
Valorisation de l'usage du plan d'eau arrière

- qualité de l'eau
- respect des conditions patrimoniales
- confort de l'espace de détente
- nature en ville
- confort de l'espace de détente
- nature en ville



Variante 1-A
Plan d'eau arrière
2.3 ha
Recommandation EPLMAL

- qualité de l'eau
- respect des conditions patrimoniales
- confort de l'espace de détente
- nature en ville



Une conception concertée

À terme d'une large consultation avec les milieux écologiques et associatifs un projet émerge. Les études permettent de confirmer la forme et la position initiales, et de les optimiser en réduisant de moitié l'emprise des remblais et en proposant des mesures compensatoires. Le travail étroit avec les ingénieurs hydrauliques et la modélisation des dynamiques (vents, courants) permettent de développer des solutions adéquates en termes d'aménagement du territoire et de protection de la nature. Un maximum d'éléments sur pieux et plateformes laissant passer la lumière sont proposés. Comme mesure de compensation, deux roselières sont liées au projet : l'une à Chens-sur-Léman et l'autre dans l'espace libre entre la Plage et le quai. Suite à l'intégration de ces mesures faisant consensus, le projet atteint enfin sa forme finale en 2016 (voir Variante 1-A, page de droite).

« Jusqu'à la fin du chantier, les terrains remblayés sur le lac sont propriété de l'État. Mais à partir de l'ouverture au public, les nouveaux terrains seront entretenus par la Ville de Genève. »

Entre réglementation et procédure

En parallèle des développements projectuels, les questions légales occupent le Canton suite à la décision du TAPI. En 2013, la plage des Eaux-Vives est intégrée au Plan directeur cantonal qui donne une première vision intégrée de celle-ci dans son contexte élargi. Toutefois, aucun plan d'affectation ne permet à ce stade de construire sur le lac ; un outil doit être créé pour y parvenir.

Les juristes accompagnant le processus proposent d'utiliser à cette fin le plan annexé à la Loi sur la protection générale des rives du lac en y définissant le type de construction pouvant être réalisé.¹⁰ La modification de zone n° 30002 adoptée le 23 décembre 2016 par le Grand Conseil délimite quatre secteurs principaux (port de plaisance, port de pêche, secteur de baignade et secteur de renaturation) sur cette portion du lac, ouvrant ainsi une petite fenêtre à cette fin spécifique et empêchant de fait d'autres affectations.

Dans le cadre de l'instruction du dossier et sur proposition du Service des monuments et sites, cette modification de zone est notamment soumise pour préavis à la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP). En 2016, la CFNP rend son préavis : « Le projet, dans sa globalité, respecte les objectifs de protection de l'inventaire ISOS bien que le secteur de port de plaisance présente une atteinte légère à la sauvegarde des vues[...] ». La Commission propose des mesures atténuant cette atteinte. En parallèle, les études de projet sont prises et une demande d'autorisation de construire est

déposée en juin 2016. Celle-ci est délivrée en janvier 2017, et entre en force trente jours plus tard. Le chantier peut enfin débuter!

La concrétisation d'une plage

La concomitance avec des grands projets du Canton permet de réaliser l'ambition affichée à la genèse du projet : les terres végétales formant le parc proviennent des Communaux d'Ambilly alors que les cailloux de la Plage eux sont issus de Bellegarde.¹¹ Les enrochements sont extraits des carrières du Salève, ayant déjà servi à la construction de bon nombre d'édifices genevois et les 80'000 m³ de remblais sont réalisés avec l'énorme quantité annuelle de terres excavées sur le territoire cantonal (env. 1 mio / année) : l'échelle d'agglomération de la plage des Eaux-Vives se retrouve jus-que dans ses fondations.

Concernant les questions foncières, beaucoup reste à faire. Olivier Morand, nous explique : « Jusqu'à la fin du chantier, les terrains remblayés sur le lac sont propriété du Canton. Mais à partir de l'ouverture au public, les nouveaux terrains seront entretenus par la Ville. » L'affaire est complexe. En pleine actualité, nous regrettons de ne pas avoir pu être davantage éclairés sur le sujet.

Malgré les multiples intérêts contradictoires et la complexité des cadres institutionnels, l'ouverture au public de la Plage le 22 juin prochain, prouve aujourd'hui à tous qu'un projet rassembleur a la capacité de transformer un désir en une réalité. □

10. « Encadrer des processus créateurs ou comment interpréter l'interdiction de principe de réaliser une plage. » La Plage n°3, octobre 2018.

11. « Trois chantiers sur le lac pour mieux s'y baigner. » Marc Moulin, Tribune de Genève, 10 août 2018.



Du concours à l'image directrice il ne devait y avoir qu'un pas. La capacité de la Plage à se concrétiser contre vents et marées devait être le déclencheur d'une vision nouvelle et ambitieuse pour la Rade. Pourtant, son destin s'annonce moins rêveur, entre reconnaissance de l'existant, désaccords et consensus.

Visions

Du concours d'idées à l'image directrice

1er prix - Au ras de l'eau

«La Rade est le lieu emblématique de Genève. Elle occupe le cœur urbain et paysager d'un territoire orienté vers le lac. La fréquentation croissante de ses rives, ainsi que l'évolution naturelle d'une société de loisirs pose la question de l'utilisation de la Rade de Genève, de son potentiel et de son avenir, tout en veillant à la pérennité de sa substance historique.

Ci-contre: les Guinguettes des Eaux-Vives, une plage sur la rive droite, une plateforme lacustre de détente et une esplanade publique au bord de l'eau.»

Pierre-Alain Dupraz, architecte, Genève
Collaborateurs: Nicola Chong, Florence Petrod.



© ARCHIGRAPHIE.CH

Les réflexions cantonales abouties et les répercussions de la Plage sur la Rade fixées à partir de 2016, la Ville de Genève a le champ libre pour repenser ses quais. L'image directrice réalisée en 2014 a beau être exhaustive, elle n'en demeure pas moins technique et n'a rien d'une vision fédératrice. En 2017, le devenir de la Rade devient ainsi un des fers de lance de la Ville de Genève au travers d'un concours d'idées cherchant à renouveler un imaginaire capable de guider les développements ultérieurs.

Largement médiatisés et exposés sur la Rade, les résultats du concours sont multiples et les deux premiers prix marquent par leur complémentarité et leur pragmatisme. «*Au ras de l'eau* et *Convergences*, dont on imagine aisément qu'ils puissent être réalisés conjointement, proposent des aménagements rassurants et réalistes.» écrivent Cédric van der Poel et Yony Santos.¹² L'objectif du concours était de pouvoir établir une image directrice sur la base des projets lauréats qui ouvrirait ensuite sur une grande consultation publique. Depuis, la population genevoise n'a plus entendu parler du futur de la Rade. La stratégie a changé et c'est

dans le cadre d'un grand processus de concertation «fermé» que la Ville, accompagnée du Canton, rassemble tous les groupes d'intérêts gravitant autour de la Rade. Regroupés autour d'ateliers thématiques (eau, stands et quais, usagers, mobilité), une centaine d'associations ont travaillé pendant quatre mois à en définir les usages prédominants, afin d'inscrire des orientations au sein d'une image directrice. Il en ressort essentiellement des éléments qui sont de l'ordre de la confirmation de l'existant: l'esprit historiquement professionnel du lieu, la continuité cyclable, le quai haut et le quai bas, le mur historique, la ligne de rive, l'alignement d'arbres, le cordon de lumières, etc.

Des ambitions nouvelles aussi sont affichées: qu'il s'agisse des usagers des ports, des professionnels ou des baigneurs, l'ensemble des acteurs appelle à davantage d'espace sur quai et sur eau. Si le groupe de suivi du projet s'entend sur les principes, les moyens ne font toutefois pas consensus. L'enjeu d'arbitrage est grand. Sont cités comme objets de discord, notamment le maintien ou non des géométries existantes, les matérialités et l'ampleur des renaturations.

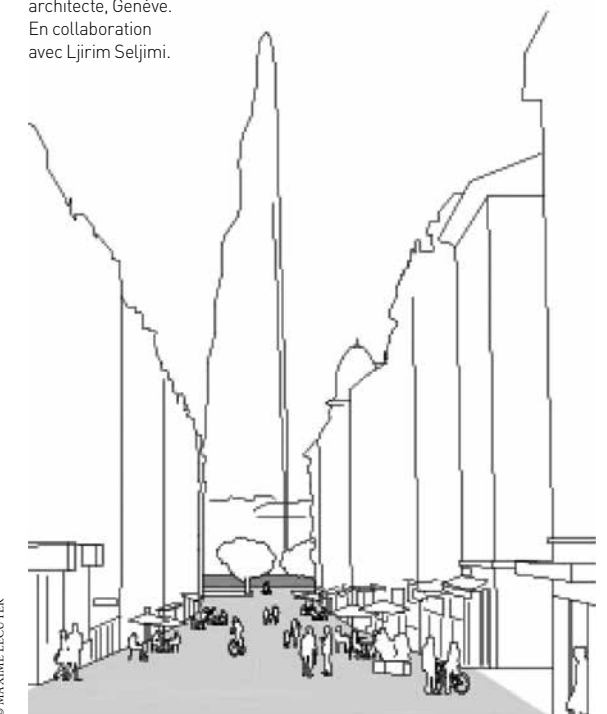


2^e prix - Convergence

«Le projet base avant tout sa réflexion sur le lien qu'entretiennent le lac et la ville. Le dispositif de maillage suggéré permet de tourner davantage la cité vers le lac. La ville, plus perméable, rétablit un véritable lien, tant visuel que spatial, avec l'eau.»

Ci-dessous: vue projetée de la rue du XXI-Décembre, aux Eaux-Vives.

Maxime Lécuyer, architecte, Genève.
En collaboration avec Ljirim Seljimi.



© MAXIME LÉCUYER

La libération des quais avec le départ des bateaux d'ici fin 2019 ouvre pourtant un champ de possibles pour cet espace. De la concertation émerge une forte demande pour des quais animés et non aseptisés.

Gilles Doesseger, directeur adjoint du Service d'urbanisme de la Ville de Genève, nous rappelle que l'impossibilité de construire sur les quais pose cependant la question de l'offre pouvant être mise à disposition, constatant que les restaurants et autres édicules autour de la Rade ne peuvent se compter que sur les doigts

«En 2017, le devenir de la Rade devient un des fers de lance de la Ville de Genève au travers d'un concours d'idées cherchant à renouveler un imaginaire capable de guider les développements ultérieurs.»

d'une main. «Les ambitions de l'image directrice n'ont pas pour but de lister les projets futurs, mais de leur donner un cadre», précise-t-il. Les usages prédominants déterminés au sein de l'image directrice orienteront donc la suite, tandis que certaines propositions faisant largement consensus seront mises en annexe. Par ailleurs, l'intégration de ces éléments au sein du plan directeur communal constituerait un pas de plus vers la concrétisation de ces ambitions. De quelle manière l'image directrice sera-t-elle diffusée? On nous informe que la communication sera menée auprès d'un public plus large. Affaire à suivre.

Face à la diversité des intérêts en présence, la stratégie de la Ville est celle des «petits pas». Réunir l'adhésion autour de quelques grands principes constitue une ambition très pragmatique, qui détonne toutefois avec les discours portés par les politiques lors du lancement du concours. Les débats semblent cristalliser des positions plutôt que servir à la construction d'une vision. La Plage ne constitue-t-elle pas l'opportunité de poursuivre la dynamique par une requalification ambitieuse de la Rade?

12. «pRADEmatique genevoise», Cédric van der Poel, Yony Santos, Tracés n°10, mai 2017.

Plusieurs dynamiques parallèles intensifient la pression exercée sur nos espaces publics : l'augmentation de la population, la concentration de celle-ci au sein d'espaces densément bâtis et l'émergence de nouvelles pratiques. La généralisation des barbecues, fêtes familiales, musique amplifiée, jeux et sport au sein d'espaces partagés peuvent entraîner des conflits d'usage et questionner le vivre-ensemble. Mais les usagers ne sont pas les seuls à en pâtir : les aménagements, et notamment les espaces verts, subissent passablement de dégâts. De quoi questionner notre rapport à l'autre et à notre environnement.

Usages La lutte des places

De l'individuel et du collectif

Jusqu'au début des années 1980, les pelouses de Genève étaient réservées au plaisir des yeux et gare au ballon qui s'aventurait au-delà de leurs bordures. C'est grâce à Guy-Olivier Second, alors Conseiller administratif en Ville de Genève qui décida de lever l'interdiction¹³, que des milliers de nouveaux mètres carrés verts purent être foulés et appropriés.

Les parcs genevois et en particulier ceux qui bordent le lac, sont aujourd'hui le théâtre de scènes kaléidoscopiques : de jeunes enfants jouent sous le regard distrait de leurs parents, des groupes de tous âges et toutes nationalités peuplent bruyamment les « zones réservées barbecue », des banderoles d'anniversaire s'accrochent entre les arbres, des *afterworks* arrosés durent jusqu'au petit jour, des cours de français pour migrants et *expats* s'organisent le samedi, des enseignants de tai-chi, yoga ou méditation profitent du panorama pendant les beaux jours, des premiers rayons du soleil jusqu'à la tombée de la nuit, les *crossfitters* affrontent les éléments été comme hiver, qu'il pleuve ou qu'il vente, les sportifs d'élite et ceux du dimanche profitent des city stades et autres engins d'exercice et de musculation.

Tous ces usages d'un même espace ont un point en commun : il n'y a pas si longtemps, ils auraient eu lieu en intérieur ou dans des espaces privés. Mais la quête de plus de loisirs, de rassemblements, d'expériences collectives et sensorielles, pousse ces différents *ethnoscapes*¹⁴ à investir ces lieux au caractère libérateur : accessibles librement et gratuitement, ils bénéficient aussi de l'anonymat de la ville.

Goûts musicaux divergents, quête de calme ou de fête, déambulation ou parcours sportif, la multiplicité d'aspirations peut se révéler source de conflits ou de frustrations et soulève de nouveaux défis au vivre ensemble.

Contrôle et coercition

Le concept de « lutte des places », postule qu'à une lutte entre classes sociales s'est substituée une lutte entre individus aux aspirations personnelles. Goûts musicaux divergents, quête de calme ou de fête, déambulation ou parcours sportif, la multiplicité d'aspirations peut se révéler source de conflits ou de frustrations et soulève de nouveaux défis au vivre ensemble.

Dans le but de gérer les conflits les plus prégnants, les pouvoirs publics cherchent et testent des modes de contrôle des usages. Par exemple, l'augmentation massive des barbecues au sein d'espaces ouverts a contraint la Ville de Genève à proposer des espaces dédiés et à interdire leur pratique hors de ceux-ci. Dans le cas de la Plage, une loi administre les usages possibles et interdit d'ores et déjà les grillades, les feux, les chiens et les vélos. Luca Pattaroni, sociologue et maître d'enseignement et de recherche au Laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL, s'interroge sur un possible effet de ségrégation sociale : n'y trouvant pas leur compte, les amateurs de barbecue pourraient éviter la plage des Eaux-Vives. Serait-ce la continuité du *barbecuegraben* annoncé dans *Le Temps* en 2016, qui marquait la forte disparité de mise à disposition d'emplacements de grillades autorisées entre les deux rives?¹⁵

L'appropriation progressive de la Plage et les aménagements livrés au fur et à mesure permettront une grande réactivité au cas où des dispositifs demandent à être adaptés. Sa particularité étant d'être construite par le Canton et entretenue par la Ville, celle-ci procédera à la maintenance des installations qu'un an environ après la livraison, lorsque les garanties seront arrivées à échéance.

Gestion des flux

Les habitants du quartier des Eaux-Vives aussi se montrent inquiets que la Plage exerce une pression accrue sur le stationnement, car ils observent déjà aujourd'hui cet effet lors des beaux jours. Les bords du Léman ayant une aire d'attractivité dépassant les



Une journée autour de la Rade

De haut en bas :

Musique avec les *Aubes musicales* et tai-chi aux Bains des Pâquis.

Natation avec la 2ème édition de *La Traversée*, course en eau libre qui relie les deux rives genevoises.

Farniente et jeux de sable à Baby-Plage.

Breakdance sur le quai Gustave-Ador.



frontières communales et cantonales, la Plage est déjà pressentie comme un espace public d'agglomération. La gare du Léman Express toute proche aura-t-elle la capacité à faire changer les habitudes modales ? C'est en tout cas là-dessus que comptent les autorités. Certaines communes comme Pregny-Chambésy ou Genthod ont opté pour des mesures plus coercitives, n'autorisant l'accès à leurs plages qu'à leurs seuls communiens.¹⁶

Une diversification temporelle

Il est certain que la Plage, dès ses premiers jours d'ouverture, attirera les foules. L'on pourrait se réjouir de la baisse de pression qu'elle devrait engendrer sur les autres espaces publics au bord du lac, mais c'est sans compter sur l'attrait croissant qu'éprouvent les Genevois pour la baignade en eau libre, et sur le public toujours plus large qui vient se délasser sur les berges du Léman. De nouveaux accès à l'eau pour toutes et tous permettront-ils de décharger les points existants ou absorberont-ils simplement la demande ?

Les Genevois ne se contentent pas d'exercer leurs loisirs en extérieur pendant l'été : il y a tous les ans plus de nageurs d'hiver, et l'augmentation de ce public toutes saisons est significatif d'une pratique sportive et de loisirs sortant des créneaux horaires habituels. Ce même constat peut être fait sur la journée : nombre de coureurs foulent les bords du lac avant le lever du soleil, les *Aubes musicales* aux Bains des Pâquis sont prises d'assaut.

Cette dissolution sur la journée et les saisons n'est pas en soi une solution pour faire baisser la pression exercée sur les espaces publics qui sont, eux, accessibles librement, mais constitue plutôt une intuition permettant de guider la programmation qui rythmera le calendrier de la Rade, afin de satisfaire des Genevois à la recherche d'expériences nouvelles. Le fort succès de l'événement conçu par le festival *Antigel* cette année sur le site de la plage des Eaux-Vives, qui a permis à un millier de personnes emmitouffées dans leur doudoune de fouler pour la première fois ce nouveau territoire lacustre, durant l'hiver et de nuit, en a fait la démonstration.

13. « Le Genevois se multiplie et apprend à se serrer à l'extérieur », Tribune de Genève, 7 août 2018.

14. « Le paysage des individus fabriquant le monde changeant dans lequel nous vivons : touristes, immigrants, réfugiés, exilés, travailleurs immigrés, et autres personnes et groupes se déplaçant et constituant un trait caractéristique du monde [...] », Arjun Appadurai, 2005.

15. <https://www.letemps.ch/suisse/ville-geneve-dresse-une-barriere-saucisse-entre-deux-rives>

16. <https://leman-plages.ch/plage/genthod/creux-de-genthod>

Suite du texte en page 26



© PIERRE BELLARONCO

Collusion d'échelles

Luca Pattaroni met en avant trois échelles d'urbanité dans l'étude sociologique commandée par l'État de Genève sur la plage publique des Eaux-Vives en 2010¹⁷ : l'urbanité centrale à l'échelle de l'agglomération, concernant des espaces devant être amples, accessibles à tous et pouvant accueillir de grands rassemblements ; l'urbanité intermédiaire proposant des espaces publics et équipements à l'échelle du quartier ou de la commune ; et l'urbanité de proximité permettant un grand niveau d'appropriation et correspondant à l'échelle de l'îlot ou de la rue. La ville dense met sous pression les espaces publics majeurs, notamment ceux bordant le lac, qui jouent un rôle aux trois échelles, de l'agglomération aux besoins de proximité. C'est donc un enjeu de complémentarité entre les espaces publics qui se dessine.

Afin de permettre la planification intégrée des espaces publics à l'échelle de l'ensemble du canton, voire de l'agglomération, un changement de paradigme institutionnel s'impose. La division actuelle des tâches (planification cantonale, réalisation et entretien communal ou cantonal) n'est pas adéquate face aux enjeux auxquels font face les espaces publics.

En effet, les espaces considérés comme « fonctionnels, infrastructurels ou thématiques » sont gérés du début à la fin par le Canton, les espaces publics « urbains et pluriels » sont eux, suite à la planification cantonale, dans leur grande majorité sous responsabilité communale pour la conception et la réalisation. Cette division des tâches, renforcée par la fragmentation du statut de la propriété, n'est pas à la hauteur de la complexité et de l'intrication thématique (sociale, climatique, etc.) qui demande une implication continue de l'ensemble des acteurs, tout au long de la ligne de vie des espaces publics.

C'est face à ce constat que l'État de Genève entreprend de définir une nouvelle stratégie pour les espaces publics. Philippe Viala, chef de service interfaces CEVA, nous présente la démarche : l'espace public est pluriel dans sa lecture (sociale, qualité spatiale et esthétique, usages) et relève en cela d'un projet spécifique.

Les aménagements dictés par les procédures et les normes ne garantissent pas un espace public réussi. De nouveaux axes stratégiques doivent être affichés : le vivre ensemble, la ville paysage, les enjeux climatiques et écologiques, sans oublier l'aspiration très forte pour les arbres, etc. L'espace public n'est plus seulement la place ou le parc bien délimité mais une question de maillage, un ensemble de surfaces continues d'intensités variables, pouvant être connexions, convergences, espaces naturels, offrant une diversité d'usages et de la réversibilité. Au niveau spatial, le Canton vise une mise en réseau des espaces à vocation publique, en s'assurant des continuités, pour les mobilités douces par exemple. La stratégie pourrait consister à solliciter une responsabilité partagée entre autorités publiques sur l'ensemble de la ligne de vie du projet, de la planification à l'entretien, responsabilités à convenir en début de processus en parallèle de la question cruciale du financement. La multiplication d'espaces publics au sein des grands projets tout autour du canton, doit être accompagnée et soutenue afin de lutter contre la fragmentation des interventions et d'amener une urbanité qualitative où elle manque le plus aujourd'hui.

Au regard de cette dynamique favorable et de la réelle préoccupation de l'État d'accompagner les développements urbains avec des espaces publics de qualité à travers les échelles, il serait temps pour la Ville de Genève d'abandonner sa frilosité en ce qui concerne le futur de la Rade. Une manière différente de planifier et de gérer les espaces publics pourrait annoncer une nouvelle ère, préfigurée par la concrétisation de la plage des Eaux-Vives, où les contraintes quelles qu'elles soient peuvent être motrices et créatrices. □

—
Une manière différente de planifier
et de gérer les espaces publics
pourrait annoncer une nouvelle ère,
préfigurée par la concrétisation
de la plage des Eaux-Vives.
—

Comment produire et entretenir des lieux capables de répondre aux aspirations diversifiées et changeantes de la population tout en intégrant la flexibilité et la réversibilité demandées par les incertitudes que le siècle en cours nous réserve ? C'est notamment en cherchant le juste équilibre entre mise en commun et segmentation, les deux définitions du mot « partage », que la plage des Eaux-Vives et nos espaces publics pourront déployer leurs multiples usages.

Conclusion La Plage comme laboratoire



© URBANATURE



© URBANATURE

L'exemple des zones dédiées pour barbecue participe d'une dynamique générale de « mise sous garantie » de l'espace public, qui a cours à travers le monde. Le besoin d'assurer la qualité et la sécurité des espaces ouverts pousse les pouvoirs publics à adopter des démarches aussi exhaustives que possible, assurant un monitoring constant d'indicateurs de qualité. C'est dans le but d'anticiper autant que possible l'ensemble des risques potentiels sur un espace public, que chaque mètre carré est programmé : hygiène, sécurité, diversité, participation même, sont mesurées, calibrées, afin d'aboutir à des projets garantissant tous ces objectifs et par là même augmentant les indicateurs de « qualité de vie » d'une ville. Proposant à l'usager une expérience « sécurisée » et donc en évitant le risque de recours juridiques, l'espace public et sa programmation subissent une certaine forme de durcissement.

La ville agréable à vivre se construit, mais les aspérités, les interstices, les entre-deux se lissent. Pourtant, tout ne peut être anticipé, et dans un monde intégrant toujours plus d'incertitude, les espaces publics, de leur planification à leur réalisation, puis lors de leur entretien, gagneraient peut-être à intégrer une dose assumée d'improvisation et d'agilité. L'épopée au dénouement heureux de la Plage nous rappelle que la Rade mérite une vision d'ensemble ambitieuse qui ne soit pas une série d'exceptions sur un plan de protection. L'imminente libération des quais devrait donner l'élan nécessaire à la Ville et au Canton pour concevoir conjointement des outils adaptés au dessein de cet « espace idéal ». Pourtant, si la Ville n'anticipe pas cette question, nul doute que d'autres s'en empareront, car l'engouement suscité par les occupations éphémères des quais ne sont pas près de s'estomper, comme le démontre le succès de *L'Escale* l'année passée.

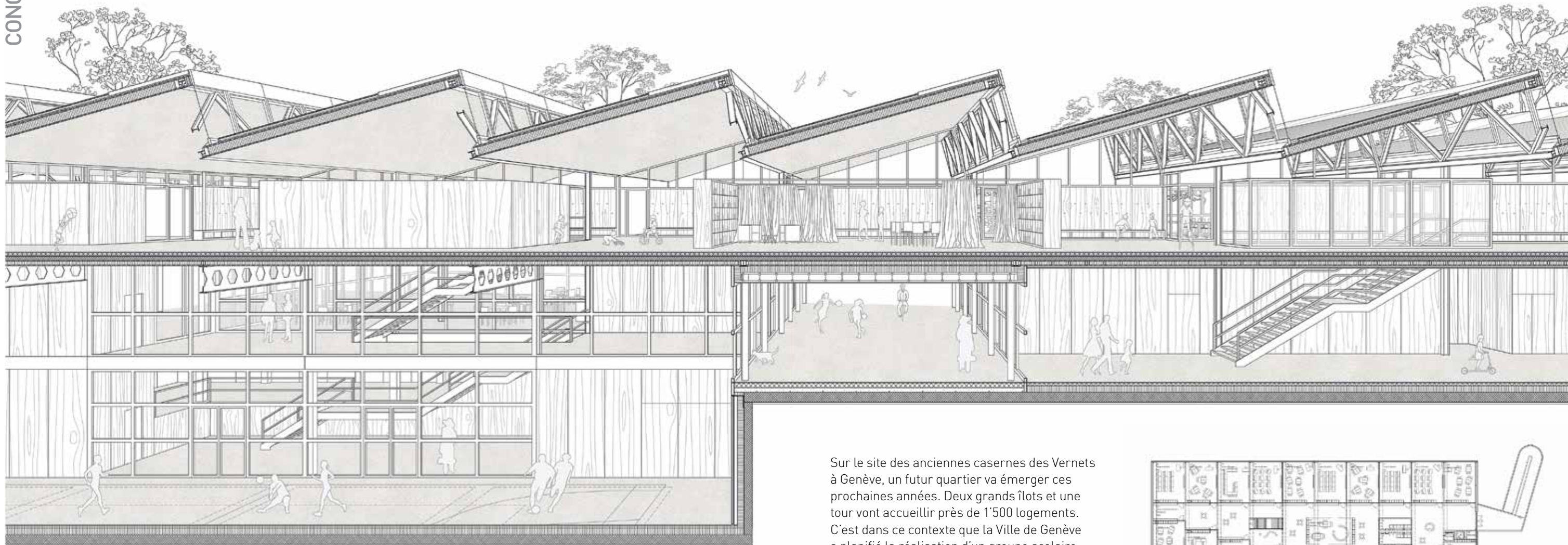
Côté entretien, la plaine de Plainpalais fait figure d'exemple. Depuis 2012, elle est confiée à un « concierge » qui occupe un local directement sur la Plaine près du skatepark. Il se charge de l'entretien du ghor du Beaujolais (le revêtement rouge polyvalent de la Plaine), de vendre les tickets aux puciers, de gérer l'électricité pour les différents locataires de la Plaine, les cirques, les forains. La présence de cet acteur en charge de l'entretien et de la maintenance est fort utile, car il est le premier au courant de l'état des équipements et bénéficie d'un contact direct privilégié avec l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices des lieux. En ce sens, la plaine de Plainpalais, espace public lui aussi résonnant à une échelle supra-cantonale, est devenue un véritable laboratoire. La plage des Eaux-Vives aura-t-elle aussi son concierge ? Cet acteur tiendra-t-il plus du « gardien du temple » ou du « gentil organisateur » ?

Quoi qu'il en soit, et quelles que soient les précautions prises en amont, rien ne concurrence des interlocuteurs de chair et d'os pour informer sur les usages, favoriser l'auto-régulation, instaurer un climat de respect et de partage, en contribuant à la future animation de la Plage qui, sans nulle doute, sera haute en couleur. □



Après une première édition prometteuse sur le quai du Mt-Blanc en 2016, *L'Escale* est revenue en 2018 sur la rive gauche juste à côté de Baby-Plage avec des animations diverses et gratuites s'adressant à un large public.

17. « La Plage publique des Eaux-Vives dans le contexte urbain de Genève et son agglomération. » Luca Pattaroni, Mathias Echanove, Kamila Tabaka, LaSUR-EPFL, novembre 2010.



Lauréat: «Émile»
1^{er} rang, 1^{er} prix

Architecte: Liechti Graf
Zumsteg, Brugg (CH)

Collaborateurs:
Markus Busslinger,
Andreas Graf,
Peggy Liechti,
Esther Mecksavanh
et Lukas Zumsteg.

Partenaires:
DSP Ingenieure
& Planer AG

Maître de l'ouvrage:
Ville de Genève



© Liechti Graf Zumsteg Architekten AG

Sur le site des anciennes casernes des Vernets à Genève, un futur quartier va émerger ces prochaines années. Deux grands îlots et une tour vont accueillir près de 1'500 logements. C'est dans ce contexte que la Ville de Genève a planifié la réalisation d'un groupe scolaire complet qui accueillera les futurs élèves et habitant-e-s du quartier.

PAV – Site des Vernets Un nouveau groupe scolaire

Liechti Graf Zumsteg Architectes, Brugg

Le parti pris du projet lauréat *Émile* propose une école primaire, conçue comme une structure légère, d'une grande transparence et perméabilité. Son gabarit rappelle les structures artisanales existantes du voisinage pour créer un contraste avec les futurs logements du site. Grâce à sa faible hauteur, la nouvelle école permet un dégagement dès le premier étage des logements prévus.

Ce projet implante l'école au centre de la parcelle, un peu à l'image d'un marché couvert sur une place historique. Les salles de classe sont toutes réunies autour d'un espace central généreux, au premier étage.

Le rez-de-chaussée met quant à lui en avant la double vocation du bâtiment. Programmes scolaire et

public sont ainsi réunis au niveau de la place, ce qui permet aux locaux d'être aisément mis à disposition des habitant-e-s en dehors des heures d'ouverture de l'école. Enfin, la structure de sheds, en toiture, crée un sentiment d'espace aéré et permet une luminosité homogène. □



À l'heure où les villes et régions côtières sont largement menacées par la montée des eaux due au réchauffement climatique, de la croissance démographique, du besoin de terres cultivables, de la densité urbaine au cœur des débats actuels de l'urbanisme des villes, les mers, océans et lacs constituent des espaces inouïs d'extensions urbaines, espaces qui représentent les 4/5 de la surface de notre planète.

Le foncier liquide Un territoire à conquérir

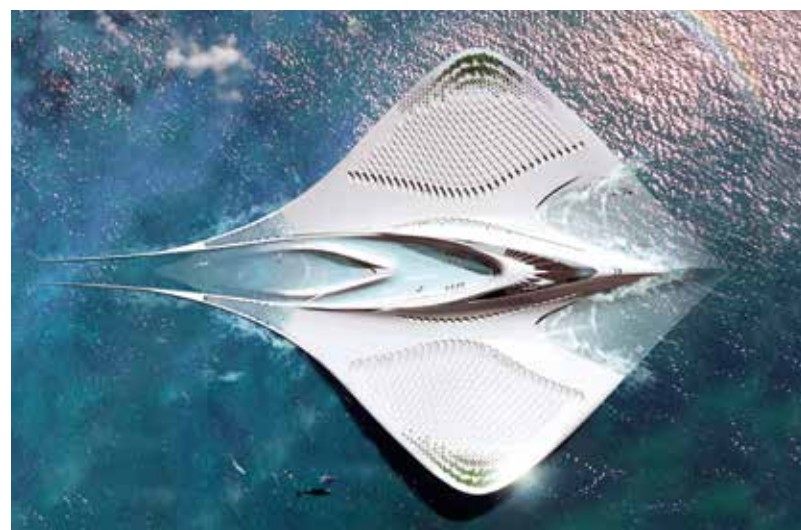
Eric Maria-Michaux, architecte

Des sites palafittes des rives lémaniques aux polders néerlandais, des maisons en bambou des pêcheurs du Lac Inlé en Birmanie à l'île *The Pearl* à Dubaï, du village lacustre de Ganvié au Bénin au projet *Lillypads* à Monaco, sans compter la référence vénitienne la plus remarquable des européennes entre toutes, le rapport à l'élément aquatique a suscité, de tout temps et en tous lieux, à la fois attraction et crainte, tradition et inventivité, connexion et isolement. L'Homme a su déployer au fil des siècles, de façon constante, des trésors d'ingéniosité pour conquérir ces territoires.

Aujourd'hui la question n'est plus taboue. Si par le passé, l'eau a pu être un facteur de crainte, de risque comme peut l'exprimer la force de cet élément, sa combinaison avec le climat, aujourd'hui, notre humanité l'aborde par une approche plus rationnelle et maîtrisée. Des exemples concrets le montrent. L'homme se doit de dépasser cette barrière pour mieux maîtriser son futur.

L'acte du dépassement doit être en premier une combinaison sociale et économique portée par le politique, instruisant des voies rationnelles et écologiques pour un usage de ce foncier liquide.

L'évolution exponentielle de nos technologies permet ces extensions dès aujourd'hui. Toutes issues de systèmes traditionnels, l'adaptation technologique se fonde suivant le lieu désiré, que ce soit sur pilotis, flottants, ou sous formes d'îles artificielles.



© JACQUES ROUGERIE

Mais beaucoup reste encore à inventer.

Comment se déplacer sur un espace liquide entre des plateformes supports de projet? Les réponses appropriées seront spécifiques à chaque fois, mais quelques critères de base sont indispensables pour gérer écologiquement cette invasion en terrain inapproprié. Des modes doux sur l'eau, comme les tentatives de plus en plus nombreuses de véhicules électriques solaires, de modes publics ou individualisés, l'urbanisme de ces projets doit en poser les règles.

Comment connecter ces nouveaux territoires entre eux, à la terre ferme? Ces connexions sont-elles le schéma d'extensions d'espaces de terres habitées, de lieux nouveaux, indépendants, écologiquement autonomes? Comment se connecter à la terre ferme? Par des ports, des ponts, des tunnels? Devons-nous proposer dans des questions d'actualités des formes de mitages de territoires liquides, ou regrouper des ensembles

plus denses, annihilant les questions de mobilité? Ces réponses sont très probablement contextuelles, comme politiques et économiques, mais aussi culturelles pour leur donner une dimension onirique ou viable. À partir de ce point de vue, toute forme est donc possible, l'objectif étant de créer la meilleure adéquation entre un site, sa culture, un programme, et... ses lois.

Ces connexions ne sont pas seulement physiques, mais constituent aussi les liens indispensables aux énergies nécessaires, des flux et des reflux essentiels à nos hygiènes de vie.

Comment gérer et régénérer ces énergies nécessaires? L'eau est une source d'énergie, épuisable, mais aussi renouvelable, proposant par extraction des quantités importantes d'oxygène et d'hydrogène, chimie compatible avec une pollution minimalisée. Ces productions peuvent être imaginées comme des centrales unitaires ou individuelles, suivant les modes urbains choisis.



Quartier résidentiel
Waterbuurt West
d'IJburg, Amsterdam.

L'urbanisation des 55 maisons flottantes est un projet conçu par le cabinet d'architecture et d'urbanisme Marlies Rohmer, 2009-2011.

Manta Ray Floating City

La structure d'un kilomètre de long et de 500 mètres de large – dessinée par l'architecte français Jacques Rougerie – a pour but d'accueillir en son sein quelques 7'000 chercheurs, professeurs et étudiants afin qu'ils puissent étudier au plus près le monde aquatique.

«L'acte du dépassement doit être en premier une combinaison sociale et économique portée par le politique, instruisant des voies rationnelles et écologiques pour un usage de ce foncier liquide.»



© MIQUEL GONZALEZ

Comment préserver les écosystèmes? L'adaptation des modes technologiques en regard des zones potentielles apporteront la réponse appropriée. Là aussi, la maîtrise de notre histoire et de nos connaissances sur l'environnement doit nous conduire, dans un discours fondé sur la sincérité et hors de toutes questions spéculatives, à la bonne réponse.

Nous devons aussi convenir que cette question se fonde sur une problématique économique. Les coûts d'investissement pour le foncier solide sont encore très importants en regard de ce que la terre ferme propose. Cependant, nous devons

appliquer comme principe celui du coût écologique; il est nécessaire de surinvestir pour épargner le reste, ou répartir de façon plus équilibrée la somme de nos ressources suivant leur capacité effective, soit la terre majoritairement à l'agriculture, à la régénération de la nature, l'habitat sur le lieu possible de la majorité de l'espace disponible, l'eau.

Il sera nécessaire de se poser la question de l'élitisme de cette nouvelle vision, encore peu prioritaire en regard des pays en développement, mais qui par effet de solidarités et d'équilibres économiques mondiaux pourrait ainsi accéder à ces nouveaux territoires, dans

une urgence sans cesse renouvelée, compte tenu de la démographie à venir.

L'empathie que nous pouvons ressentir pour cette vision est extraordinaire. Nous avons la chance de bénéficier d'une expérience de l'urbanisation des territoires au travers des siècles, d'utiliser l'histoire comme référence, et ainsi, en dehors de toute pensée dogmatique, passer d'une urbanisation d'un territoire liquide utilisé par nos ancêtres sur le principe de la survie à une proposition fondée sur le développement de la vie sociale et culturelle. □



Hommage

Lettre à François Maurice (1925-2019)

Bruno Marchand, professeur EPFL

Cher François,

La triste nouvelle de votre départ vers d'autres horizons s'est accompagnée du lot habituel de souvenirs mais aussi de quelques réflexions que j'aimerais partager avec vous une dernière fois, ceci avec une grande émotion.

Dans mon cas, les souvenirs sont intimement liés aux nombreux repas que nous avons pris ensemble durant la période de rédaction de la monographie consacrée à votre œuvre. A l'occasion de ces moments magiques, vous me parliez de votre parcours professionnel, un récit fascinant à partir duquel j'essayais de mieux saisir les enjeux et valeurs qui ont présidé à votre travail. Avec votre élégance innée vous me parliez certes de vous, mais aussi des autres, avec des mots toujours bien choisis. Car si vous avez été un architecte au sens profond du terme, vous avez aussi été un homme de partage.

A plusieurs moments vous m'avez évoqué, avec gratitude, l'appui constant que votre épouse Cecilia et vos enfants vous ont prodigué tout au long de votre carrière; celle-ci s'est souvent déroulée dans une ambiance collective et d'atelier que vous avez dirigé avec vos successifs associés: d'abord, de 1952 à 1959, avec Jean Duret et Jean-Pierre Dom, avec qui vous avez fondé *l'Atelier d'Architectes* (renouant ainsi avec la rationalité de l'entre-deux-guerres en reprenant symboliquement le nom du

Vue frontale de l'immeuble de la Fiduciaire Suisse à la rue d'Italie, 1964-1967, avec Louis Parmelin.



© JACQUELINE AUTHENHEIMER

groupe d'architectes – Lesemann, Schurch, Schwertz et Saugy – qui ont marqué l'architecture genevoise de cette période), l'association se poursuivant seulement avec Dom jusqu'en 1966; ensuite avec Louis Parmelin de 1970 à 1982; enfin, avec Jean-Marc Comte et Othmar Thurnherr de 1987 à 1999.

Partage aussi avec les autres membres du *Groupe II* durant les années 1960, dans une quête collective de définition de doctrines architecturales à travers de séminaires entrecoupés par des courses d'auto vertigineuses qui vous menaient le long des quais jusqu'à Coligny, dévoilant ainsi votre passion pour la mécanique et les voitures; partage enfin avec plusieurs de vos collègues, dont récemment Giorgio Bello et Aydan Yurdakul, avec cette complicité nécessaire à la transfor-

mation et surélévation, faite dans les règles de l'art, du Siège des Syndicats Patronaux (1959-1967, avec Jean-Pierre Dom).

Cher François, en tant qu'architecte vous avez été un bâtisseur, au sens que Mies van der Rohe attribuait à ce terme, orienté vers l'esthétique de la construction. Votre volonté constante de « construire l'architecture » s'est ainsi teintée de plusieurs valeurs: celle d'une pensée rationnelle critique, à travers une utilisation judicieuse des moyens et outils spécifiques à l'architecture; celle d'une expérimentation technique, tant dans les prototypes de villas du début de votre carrière que dans les grandes portées de la structure de la patinoire des Vernets (1954-1958, avec Jean Duret et Albert Cingria) que dans le chantier mené dans un temps record

pour l'immeuble *Les Ailes* (1956-1959, avec Jean-Pierre Dom et Jean Duret), exploitant ainsi les vertus de la préfabrication; enfin, et j'aurais dû commencer par-là, celle d'une pensée humaniste: construire avant tout pour l'homme, selon ses besoins et aspirations.

Avec votre départ vers d'autres horizons, c'est pratiquement toute une génération d'architectes qui s'en va. Vous avez tous commencé dans les années 1950, à un moment où tout restait à faire, à reconstruire, à refaçonner. Vous avez rêvé d'une autre modernité inculquée d'une culture américaine que vous avez pu visiter à plusieurs reprises. Ce « passage obligatoire » aux States vous a permis de mieux connaître l'œuvre de Mies, de SOM, de Pei; il vous a aussi permis de vivre des émotions fortes lors des nocturnes de jazz et de cinéma ou autres types de manifestations enivrantes du *American way of life*.

Ces influences, ces images vont se cristalliser à Genève, selon moi, dans trois réalisations remarquables: le centre de Voirie des Vernets (1964-1966, avec Jean-Pierre Dom), par sa rigueur constructive; l'immeuble de la Fiduciaire Suisse à la rue d'Italie (1964-1967, avec Louis Parmelin), par ses reflets dorés; la Chase Manhattan Bank (1969-1974, avec Louis Parmelin), par ses façades-rideaux lisses.

Cher François, lors de l'une de nos multiples discussions à propos de votre œuvre vous m'avez fait part de votre inquiétude concernant

votre méthode de travail, basée sur l'application systématique d'une trame carrée, un quadrillage que vous compariez à la musique, plus précisément à la mesure et à la clef qui définissent la composition musicale. Vous craigniez que cette façon de faire ait pu restreindre votre liberté et imagination créatrices.

Sur le moment j'ai voulu vous rassurer par un discours savant, renvoyant à une pratique du projet qui prend ses racines dans le siècle des Lumières et au besoin, dans votre cas, de jauger la liberté imaginative à l'aune d'une pensée rationnelle et critique. Ces mots ont alors sonné juste et je pense qu'ils ont encore un certain fondement.

Mais aujourd'hui, avec une certaine distance et recul, je crois que j'aurais dû vous répondre différemment, avec une plus grande attention à votre évocation de la musique.

J'aurais dû emprunter les mots de Phèdre dans *Eupalinos* ou l'architecte de Paul Valéry quand il parle de ces édifices, rares, qui chantent. Les vôtres aussi, François, ils chantent par leur matérialité, la finesse des détails et des textures, le velouté des reflets de la lumière. Pour Phèdre cela tient du « talent des constructeurs, ou bien à la faveur des Muses. » Dans votre cas, cela tient des deux certainement. Et pour cela je voudrais une dernière fois vous remercier.

Bien à vous. □

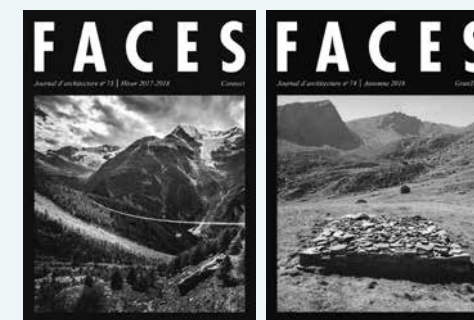
La FAI soutient le journal d'architecture FACES

Abonnement

4 numéros *

100.- CHF (87 €)

* Frais de port compris



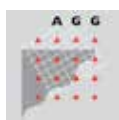
www.facesmagazine.ch



Les nouveaux outils informatiques liés à la géomatique ont fleuri et prospéré ces cinq dernières années.

Géomatique

De la plus-value apportée par l'ingénieur géomètre dans la mise en œuvre des nouvelles technologies



Samuel Dunant, ingénieur géomètre

Qu'il s'agisse de scan, de 3D, de drones ou de BIM, les ingénieurs géomètres utilisent activement ces nouvelles technologies qui permettent une véritable amélioration dans l'acquisition et le traitement de l'information. Or, qui dit « nouvelles technologies » dit « nouvelles niches d'activité » et des sociétés parallèles ont également éclos dans le paysage local. Ces spécialistes proposent, eux aussi, des produits élaborés avec ces mêmes technologies, le prix des équipements étant chaque année plus abordable et les logiciels de plus en plus performants.

L'ingénieur géomètre est par essence à même de proposer ces mêmes prestations, mais accompagnées de la plus-value qui caractérise chacune de ses interventions. En effet, notre formation et notre savoir-faire nous permettent de livrer des produits de très haute qualité, en totale conformité avec les besoins et les attentes du client. L'instrumentation utilisée pour

réaliser le levé par scanner laser et/ou par drone d'un bâtiment, d'un corps de rue ou de tout autre objet, garantit l'échelle, l'orientation et la position du sujet, quelle qu'en soit sa taille.

Lorsque qu'une image issue d'une modélisation 3D est belle, elle n'est pas forcément juste! Nous souhaitons par conséquent nous positionner comme des partenaires fiables de nos mandants, afin de pouvoir les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Ceux-ci sont forcément évolutifs et la garantie qualité que nous apportons à nos produits permet cette adaptation du produit livré.

« Partenariat », c'est bien le maître mot qui définit cette plus-value; les géomaticiens sont bien des partenaires, que ce soit de l'État, des collectivités publiques, ou des métiers de la construction, architectes et ingénieurs, pour les accompagner concrètement, à l'aide de ces nouvelles technologies, dans le développement de leurs projets. □

AGI Bilan 2018

Modification des statuts

Lors de l'assemblée générale extraordinaire, en novembre 2018, l'AGI a modifié ses statuts pour supprimer l'obligation de l'inscription au REG pour les représentants de bureau au sein de l'Association. Cette exigence freinait l'arrivée de nouveaux membres en raison de la longue et fastidieuse procédure d'inscription. Le contexte général de la profession a changé depuis la création de l'AGI et de ses statuts. A l'époque, le REG était un des seuls moyens pour valider les parcours professionnels dans un contexte où il y avait moins de diplômés et de complications à évaluer les équivalences, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui avec la déclaration de Bologne ou divers autres mécanismes de reconnaissance des diplômes (SEFRI, etc.). Ainsi, aujourd'hui, l'inscription au REG n'est plus une obligation mais un moyen parmi d'autres pour démontrer l'aptitude professionnelle des candidats.

Enjeux de l'AGI

Le comité de l'AGI a décidé de mener une réflexion sur des thématiques qu'il juge importantes pour les professions d'ingénieurs. Ces thématiques, nommées « enjeux de l'AGI », portent sur des questions d'actualité ou se profilant dans un avenir très proche.

Trois groupes de travail, comprenant des représentants du Comité ainsi que des membres de l'Association, ont été lancés pour mener une réflexion approfondie et définir les actions possibles :

1. Prestations et rémunération: maintien/renforcement d'un juste niveau d'honoraires;
2. Révolution numérique: notamment le BIM;
3. Image de la profession: reconnaissance et valorisation du métier de l'ingénieur.

Convention collective de travail

Le Conseil d'État et le Conseil fédéral ont validé la demande de prorogation d'extension de la CCT 2019-2021 des bureaux d'ingénieurs de Genève. Elle entrera en vigueur le 1^{er} avril 2019. □

Depuis deux ans, les rendus d'appels d'offres publics de mandataires dans la construction montrent régulièrement des écarts de prix allant du simple au double, voire au triple.

Billet d'humeur

Quel prix pour quelle prestation ?

Cédric Dubois, président de l'AGI

Depuis deux ans, les rendus d'appels d'offres publics de mandataires dans la construction montrent régulièrement des écarts de prix allant du simple au double, voire au triple. On assiste également, pour certaines prestations d'ingénieurs, à un « tir groupé » d'offres à très bas prix (50% de moins qu'il y a dix ans). Ce double phénomène décrédibilise la profession et menace la pérennité des bureaux locaux. L'optimisation des outils de travail, avec la révolution numérique et la globalisation, n'explique qu'une partie de ces écarts. L'autre partie vient d'une spirale qui a été amorcée par cette optimisation et par l'augmentation de la concurrence. Elle incite les bureaux à prendre toujours plus de risques sur les prix et à resserrer les prestations, en interprétant toujours plus

restrictivement le règlement d'honoraires SIA. Dans ce contexte, les maîtres d'ouvrages qui souhaitent avoir la garantie de prestations complètes et de qualité, pour un prix juste résultant d'une saine concurrence, sont également préterités.

De nombreux acteurs – Commission consultative cantonale sur les marchés publics, Associations professionnelles, Alliance suisse pour des marchés publics progressistes – s'impliquent pour enrayer cette spirale en agissant sur le cadre général des appels d'offres, en particulier sur les critères d'adjudication. A la suite des travaux de la Commission consultative, une adaptation du *Règlement genevois sur les marchés publics* est entrée en vigueur le 6 février dernier, avec la publication de la pondération des critères d'adjudication et des noms des membres du comité

d'évaluation. Des recommandations ont également été émises dans ce cadre. L'étape suivante consistera à renforcer encore le dialogue entre maîtres d'ouvrages et associations professionnelles pour agir sur le cadre particulier des appels d'offres. D'une part, en détaillant davantage les aspects qualitatifs souhaités ET en responsabilisant pleinement les mandataires pour les respecter (forfait global, système de sanctions raisonnables combiné à du *win-win*, engagement à éviter la sous-traitance à bas prix l'étranger, moyens de contrôle, etc.). Enfin, le rôle de conseil au maître d'ouvrage, écorné dans le contexte actuel et qui va au-delà de la fourniture d'une prestation, doit être revalorisé, car il s'agit de l'essence même de notre profession de mandataire. □



Conférences Dôme
1 lieu, 3 possibilités d'être membre!
Petit Dôme

pavillon
Sicli
Association Pavillon Sicli

www.pavillonsicli.ch

Ce printemps au Pavillon Sicli, la Maison de l'architecture (MA) installe une exposition qui explore de nouveaux idéaux en matière de logements, susceptibles de modifier radicalement le futur de l'architecture.

Exposition

La révolution silencieuse de l'architecture contemporaine

Together!
The New Architecture of the Collective

Pavillon Sicli
Rte des Acacias 45
1227 Les Acacias,
Genève

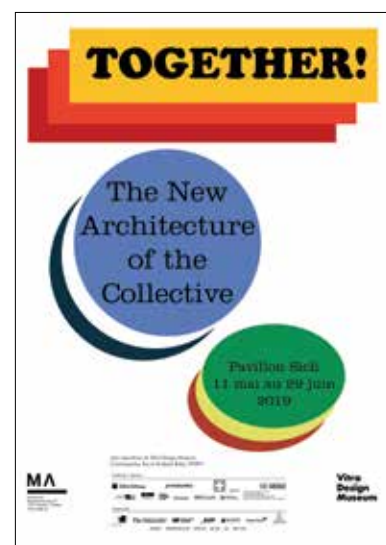
Du 11 mai au 29 juin
Mardi-vendredi,
12h-19h
Samedi-dimanche,
11h-17h

Vernissage
le 10 mai 2019

Une exposition du Vitra Design Museum, proposée par la Maison de l'architecture de Genève. Commissaires: Ilka et Andreas Ruby et EM2N.

Pour répondre aux nouvelles conditions d'habitation, différentes formes de constructions et d'habitats collectifs ont vu le jour partout dans le monde au cours des dernières années. Grâce à des exemples innovants et des typologies de participation, l'exposition *Together! The New Architecture of the Collective* offre au visiteur une immersion totale dans l'architecture collective. La scénographie a été complètement repensée pour s'adapter à l'emblématique du Pavillon Sicli.

Le grand dôme sera divisé en quatre sections. La première, richement documentée par des affiches et des films, tissera le fil historique des mouvements de protestations déclenchés par les pénuries de logement, du début du XIX^e siècle



jusqu'au fameux slogan *make love not loft*.

La deuxième section sera composée de vingt-et-une maquettes grand format, représentant des exemples de logements contemporains ou utopistes. Le troisième espace permettra d'expérimenter la transition

vers le logement communautaire, grâce à un appartement reproduit à l'échelle 1:1 dans lequel le visiteur pourra déambuler. Enfin, la dernière section interrogera les défis liés aux résidences collectives et à leur réalisation, grâce à l'étude de six projets venant de Vienne, Zurich, Berlin, Tokyo, Bruxelles et Barcelone.

Together! The New Architecture of the Collective présente une révolution silencieuse de l'architecture contemporaine et des idéaux socio-économiques sur lesquels elle repose. Une occasion pour tous les publics de nourrir le débat, d'échanger et de se poser, peut-être, une question essentielle: comment voulons-nous vivre ensemble?

Pour accompagner l'exposition la Maison de l'architecture prévoit une table ronde, la projection d'un film, des visites guidées pour enfants et adultes. □



Quartier thématique vivaces et fleurs, cimetière de Bümpliz.

Journée du Cimetière 2019 Réflexion et découverte

Pour la cinquième année consécutive, l'Union suisse des services des parcs et promenades (USSP) appelle les collectivités publiques à participer à la Journée du Cimetière, les 21 et 22 septembre 2019. Cette manifestation souhaite permettre au grand public de poser un autre regard sur ces lieux de deuil qui sont aussi des lieux de vie.

Ainsi, le troisième week-end de septembre, de nombreuses villes organisent des visites guidées de leurs cimetières, dont

le patrimoine naturel tout autant qu'architectural invite à la réflexion, ou, plus simplement, à la découverte. Deux jours de visites qui sont accompagnés de différentes manifestations, de discussions et de rencontres liées aux thèmes de la mort et de l'importance du deuil.

Les collectivités publiques qui souhaiteraient participer à cette action, peuvent s'inscrire sur le site:

www.vssg.ch/xml_1/internet/fr/application/d184/f407.cfm

Une adresse à conserver pour toute personne qui souhaite découvrir le programme de la Journée du Cimetière 2019.

De 2009 à 2013, Pierre Corboud a conduit une vaste opération de fouilles archéologiques sur le site du Plonjon, au large du quai Gustave-Ador devant le parc des Eaux-Vives. Ce livre trace le portrait de ce village lacustre de l'ère du Bronze final (1080 à 850 av. J.-C.) et rétablit la vérité sur un mythe qui perdure depuis le XIX^e siècle.

Archéologie

Genève il y a trois mille ans



Un nombre imposant d'objets en bronze a été retrouvé parmi les pilotis du village de Plonjon, entre le sable de surface et l'argile du substrat.



Marie-Christophe Ruata-Arn

En 1854, la découverte des stations lacustres dans le lac de Zurich suivie de fouilles dans les autres lacs suisses, fonde l'image du « peuple des cités lacustres » spécifique à notre pays. La soif d'une identité nationale nourrit ce mythe dont les imprécisions survivront jusque dans les années 1960.

A Genève, la première carte recensant l'ensemble des pilotis existants date de 1881. Elle est l'oeuvre de Hippolyte-Jean Gosse, plus amateur qu'éclairé, mais qui va créer l'intérêt que chercheurs et autorités porteront au lac. Il faudra pourtant attendre la sécheresse exceptionnelle de 1920 pour que Louis Blondel, premier archéologue cantonal, fasse le relevé exact des pilotis existants dans la zone lacustre.

C'est aussi dans ces premières décennies du XX^e siècle que la querelle entre *lacustres* et *terrestres* va for-

ger l'image de ces villages construits sur de vastes plateformes surélevées au-dessus de l'eau. La « chronique » du Plonjon rétablit la vérité sur ces villages lacustres, les raisons de leur implantation et les moyens mis en oeuvre par leurs habitants pour s'adapter au milieu naturel.

Elle raconte l'exceptionnelle vitalité de ce site, occupé plus de deux-cents ans, et qui a révélé des trésors issus du savoir des métallurgistes de l'ère du Bronze.

On apprend aussi qu'avec lui, plusieurs villages sont érigés sur l'espace de la Rade, de Saint-Gervais, aux Pâquis, et en face du Parc La Grange. La permanence du rapport à l'eau dans cette partie du territoire qui ferme le lac Léman trouve une nouvelle phase avec la plage des Eaux-Vives (*voir notre Dossier*). Cet excellent livre appelle donc aux origines, et donne la mesure du palimpseste sur lequel nous vivons. □



Genève il y a 3'000 ans
Chronique d'une fouille dans le village préhistorique du Plonjon

Pierre Corboud
104 pages quadri broché
14,8 x 1,1 x 22,6 cm

ISBN: 978-2884744478
État de Genève et
Infolio Editions.



Journal réalisé par la Commission promotion et communication de la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI)

COMMISSION PROMOTION ET COMMUNICATION

Raphaël Nussbaumer, président
Marcio Bichsel, Nadine Couderq, Frank Herbert,
Pierre-Yves Heimberg, Nicolas Rist,
Marie-Christophe Ruata-Arn et Antoine Bellwald.

RÉDACTION

Christophe Beusch, Nadine Couderq,
Cédric Dubois, Samuel Dunant, Bruno Marchand,
Eric Maria, Marie-Christophe Ruata-Arn,
Marie Sagnières et Marcos Weil.

ICONOGRAPHIE

ADR, Jacqueline Authenheimer, AUBP, Pierre Bellabosco, BGE, Fabio Chironi, CMIC, Philippe Cointault, Pierre-Alain Dupraz, Etat de Genève, Serge Fruehauf, Miquel Gonzalez, Liechti-Graf- Zumsteg, Maxime Lecuyer, Mayor-Beusch, Musée du Léman, Jacques Rougerie, Signé Genève, Urbanature, Urbaplan, USSP.

RÉALISATION

Marie-Christophe Ruata-Arn et Antoine Bellwald
Mise en page : Le Bocal
Impression : Imprimerie Atar, Genève
Interface n°29, 26 mars 2019, 2'200 ex.

ÉDITION

FAI – Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève
CP 5278, CH 1211 Genève 11
Téléphone : 058 715 34 02
Email : interface@fai-ge.ch
Site internet : www.fai-ge.ch

CONSEIL DE LA FAI

Nadine Couderq, géomètre AGG (présidente)
Philippe Meier, architecte FAS (vice-président)
Patrice Bezos, architecte AGA (past-président)
Michel Grosfillier, architecte AGA (trésorier)
Serge Serafin, architecte AGA
Christian Haller, géomètre AGG
Samuel Dunant, géomètre AGG
Cédric Dubois, ingénieur AGI
Bastien Pellodi, ingénieur AGI
Mireille Adam Bonnet, architecte FAS
Laurent Gaille, architecte FAS
Marcio Bichsel, ingénieur SIA
Didier Collin, achitecte SIA
Carlo Zumbino, architecte SIA
Dana Dordea, secrétaire permanente

COMMISSIONS

Concours et appels d'offres
Ecoles et formation
Partenaires professionnels
Aménagement et urbanisme
Promotion et communication

ASSOCIATIONS CONSTITUTIVES ET MEMBRES DE LA FAI

AGA Association genevoise d'architectes
AGG Association genevoise des géomètres
AGI Association genevoise des ingénieurs
FAS Fédération des architectes suisses, section Genève
SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes, section Genève

ASSOCIATIONS, COMMISSIONS, ARCHIVES, NEWS
SUR LE SITE WEB DE LA FAI : WWW.FAI-GE.CH

fai Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève

À VENIR



Mobilité douce Hâte-toi lentement

En 2011, les Genevois se prononçaient en faveur de la mobilité douce, avec à la clef le projet de développer les réseaux pédestres et cyclables sur tout le canton. Qu'en est-il, huit ans après la votation ?

Interface propose de faire un état des lieux et de comparer les chantiers en cours ou ceux à venir, avec des exemples suisses ou provenant d'autres pays européens.

→ Interface n° 30 paraîtra en novembre 2019.

